



# DIAGNOSTIC AGRICOLE

POUR LA RÉALISATION DU PLU INTERCOMMUNAL DE LA  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ESTUAIRE ET SILLON

DÉCEMBRE 2022

[pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)





Préambule.....	3
L'économie régionale agricole .....	4
Communauté de Communes Estuaire et Sillon : les particularités du territoire .....	3
La caractérisation des exploitations du territoire.....	12
Le profil des exploitants agricoles du territoire.....	17
Transmission des exploitations et renouvellement des actifs.....	20
Les productions agricoles.....	24
Les emplois agricoles.....	32
Les CUMAs.....	34
Les espaces délaissés de l'agriculture.....	36
Les premiers enjeux agricoles pour le territoire d'Estuaire et Sillon .....	39
Les dires des exploitants .....	42
Définitions .....	50
Cartes .....	52

## Préambule

**D**ans le cadre de l'élaboration de son PLUI, la Communauté de Communes d'Estuaire et Sillon (CCES) a confié à la Chambre d'agriculture la réalisation du diagnostic agricole.

Une première étape a consisté en la réalisation d'un état des lieux précis et exhaustif des activités agricoles qui a été conduit par le biais de rencontres collectives, par communes, ou toutes les exploitations agricoles du territoire ayant leur siège sur la communauté de communes ont été conviées. Ces rencontres ont été organisées entre le mois de mars et le mois de juin 2022.

Ce diagnostic a pour objectif de présenter un état des lieux le plus précis possible de l'activité agricole du territoire en 2022 : recensement des données socio-économiques, approches sur les questions de la transmission et des projets des entreprises agricoles mais aussi une approche plus qualitative concernant les principales problématiques qui animent les exploitants agricoles.

En complément de ces différentes thématiques, des données spatialisées qui concernent l'ensemble du bâti agricole, des parcellaires des exploitations ainsi que des sièges d'exploitations ont été collectées et valorisées dans un format SIG.

À noter que les données comparatives antérieures de 2010 et 2000 sont issues du Recensement Général Agricole (RGA). Ces données étant nationales et statistiques, et non des données issues du terrain comme cela est le cas pour les données de 2022. Elles sont donc à prendre de manière indicative mais permettent quand même une comparaison intéressante.

Pour situer les éléments de ce diagnostic agricole territorial à l'échelle d'Estuaire et Sillon, ce rapport présente une approche des activités agricoles en Pays de Loire et à l'échelle de la Loire Atlantique ainsi qu'à l'échelle de la Communauté de communes d'Estuaire et Sillon. Suite à cette analyse, les enjeux agricoles seront mis en avant afin d'élaborer le PLUI dans ce sens.

# L'économie régionale agricole

[pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)



## La région des Pays de la Loire au quatrième rang des régions agricoles françaises

Avec une production estimée à 9% du chiffre d'affaires national, soit environ 6,6 milliards d'euros de biens produits en 2019 auxquels s'ajoutent plus de 500 M€ de services, la région Pays de Loire se situe au 4ème rang des régions agricoles françaises.

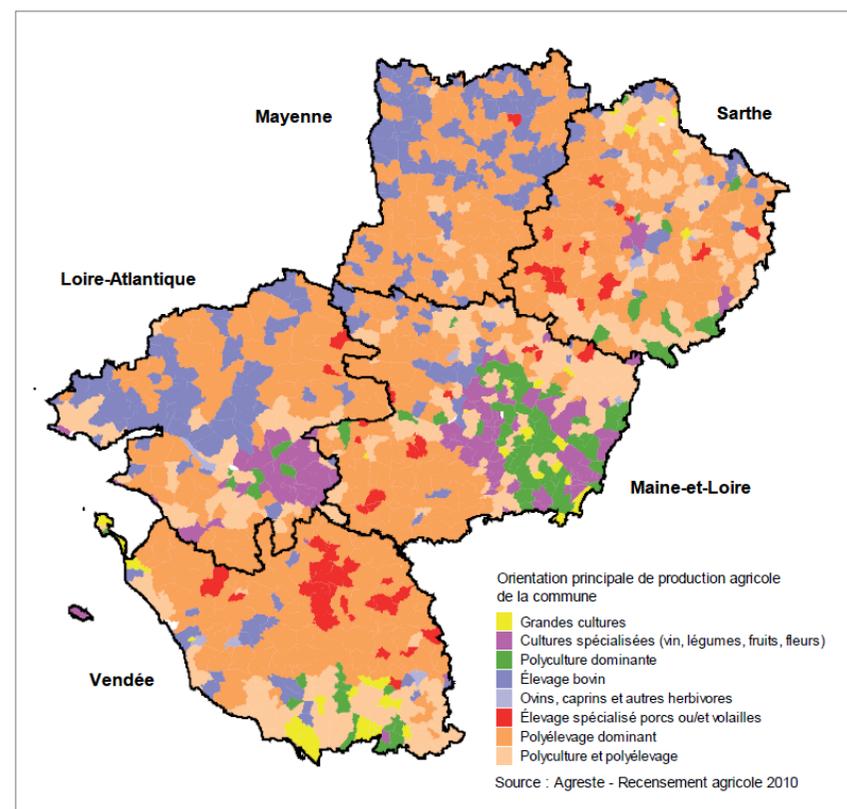
L'élevage constitue l'orientation principale de l'agriculture régionale avec 62% de la valeur des productions. L'élevage bovin domine : le cheptel bovin s'élève à 2,4 millions de têtes, (13% du cheptel français et plus d'un milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2019). Mais, la région est aussi la 2ème région avicole, avec près du quart de la production nationale et 30% des abattages nationaux, et la 2ème région d'élevage porcin avec 11% du cheptel français.

L'agriculture ligérienne se caractérise aussi par la grande diversité des productions végétales. Ainsi, aux côtés des surfaces fourragères et céréalières le plus souvent liées à l'élevage, la région comprend des cultures spécialisées comme l'horticulture, l'arboriculture, le maraîchage ou la production de plantes médicinales et à parfum. La région s'illustre également dans le domaine des semences potagères notamment et de la viticulture (vignoble d'Anjou-Saumur et Pays nantais).

### De nombreuses activités sont liées directement à l'agriculture

La diversité et le poids des productions ont permis l'essor d'un secteur agroalimentaire puissant qui a réalisé en 2018 un chiffre d'affaires de 13,4 milliards d'euros dont 1,25 milliard à l'export. Les activités de transformation de la viande et du lait sont particulièrement importantes. Elles bénéficient de la présence de grands groupes nationaux, notamment Bigard (Socopa Viandes, Charal) ou Terrena (Elivia) dans la transformation de viande de boucherie, et LDC (Arrivé, SNV) ou Terrena (Galliance) dans la transformation de viande de volailles.

Dans l'industrie laitière ligérienne (Bel, Lactalis, Savencia...), les unités de fabrication de fromages mobilisent plus de la moitié des effectifs et aussi de grandes coopératives d'ampleur nationale (Terrena, AGRIAL).



Sources DRAAF – février 2021

## La démarche de qualité est notoire

Les Pays de la Loire sont une importante région pour la production sous signe officiel de qualité (SIQO) : près de 25% des exploitations sont engagées. En 2019, on dénombre 159 produits sous signe officiel de qualité : AOP/AOC (Appellation d'origine protégée/Appellation d'origine contrôlée), IGP (Indication Géographique Protégée), Label Rouge et STG (spécialité traditionnelle garantie).

En 2020, la région compte près de 4 000 exploitations certifiées en agriculture biologique soit 15% des exploitations ligériennes et 234.000 ha exploités en agriculture biologique, soit 11,3 % de la surface agricole régionale (+19 000 ha par rapport à 2019). En 2020, les exploitations commercialisant en vente directe ou avec un seul intermédiaire représentent 44% des exploitations régionales converties en bio. Les conversions se poursuivent à un rythme soutenu. Les estimations 2021 prévoient +320 à 350 exploitations converties et +18 000 à 21 000 ha.

La taille moyenne des exploitations bio est de 59 ha. 31% des exploitations ont une orientation bovine.

Le fort engagement de la Région vers l'agriculture biologique la hisse au 1er rang national : 1ère en poulets de chair et lait de vache, 2ème en poules pondeuses et porcs, 3ème en vaches allaitantes et 4ème rang en maraîchage.

## L'emploi en agriculture

En 2020, la région compte 32 600 chef(fe)s d'exploitations.

Aux côtés de ces chefs d'exploitation, travaillent également 1.860 conjoints collaborateurs et 122 aides familiaux. De plus, les exploitations emploient 26.200 salariés équivalents temps pleins (ETP). A ces emplois induits, il faut ajouter l'emploi dans le secteur agroalimentaire de 62.000 personnes (soit 25% des salariés de l'industrie régionale), auxquelles il convient d'ajouter les emplois associés à la valorisation, à la conservation, à la vente, au transport ou à la recherche.



## Les spécificités de l'agriculture départementale de Loire-Atlantique

(Source : Pôle Économie et Prospective – Chambre d'agriculture Pays de Loire - 2022)

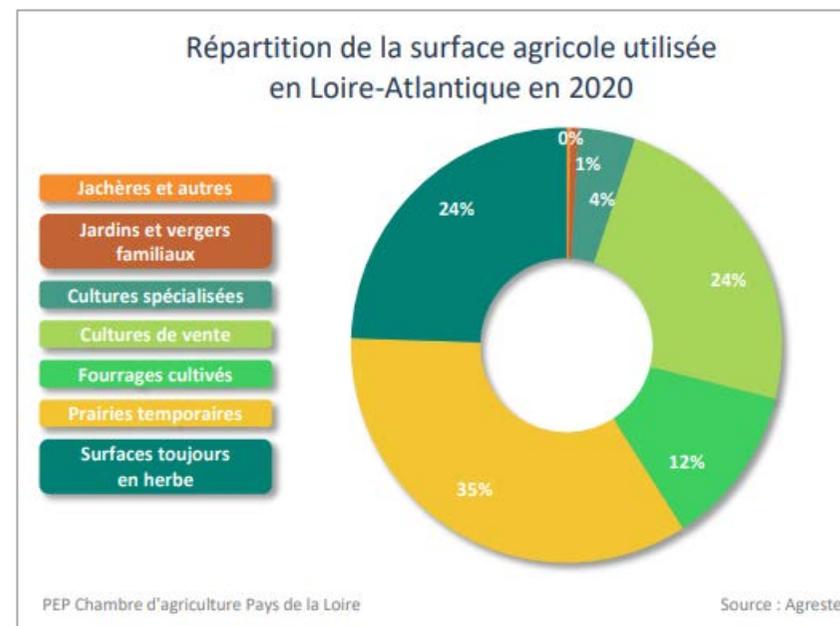
### La majorité des surfaces valorisées par l'élevage

L'herbe est le principal fourrage du département pour nourrir au quotidien les cheptels bovins, caprins, ovins et même équins des exploitations : plus de la moitié des surfaces agricoles sont en herbe (252.000 ha).

Les terres et le climat du département sont parmi les moins propices aux grandes cultures du Grand Ouest et peu d'exploitations sont parvenues à se séparer durablement des activités d'élevage. Néanmoins, le végétal spécialisé occupe une place importante en Loire-Atlantique. Les surfaces en légumes représentent près de la moitié des surfaces légumières régionales. En 2020, le département se place en première position française de production de mâches, de concombre et de radis et en quatrième place en production de poireaux et de tomates.

A part les légumes (plus de 5.000 ha), les autres cultures présentes (cultures industrielles, semences, plantes à fibres ou aromatiques, fleurs) avec quelques dizaines d'hectares, n'occupent qu'une part infime du territoire.

Avec respectivement 11.000 ha et moins de 1.000 ha, viticulture et arboriculture valorisent 12.000 ha en cultures permanentes. La Loire-Atlantique détient un tiers des surfaces viticoles régionales et est le principal producteur de muguet.



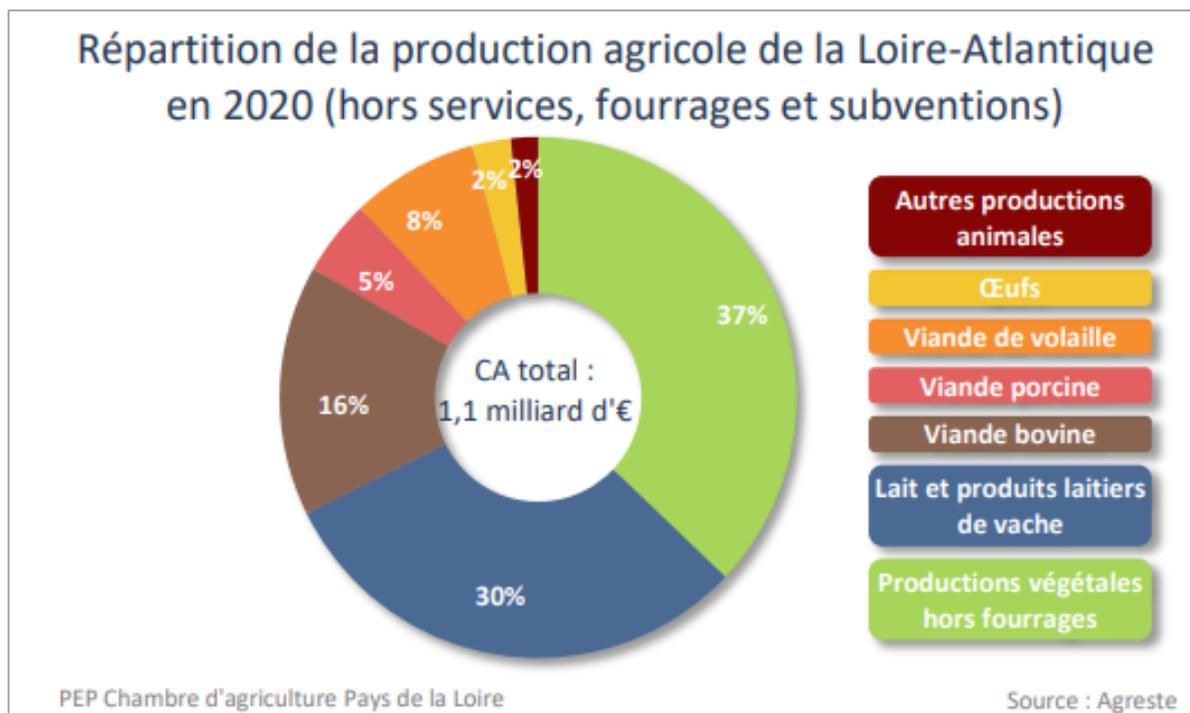
## 1,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires

La valeur des productions agricoles commercialisées par les agriculteurs de Loire-Atlantique a été estimée à 1,1 milliards d'euros en 2020. Le département se situe au 17<sup>ème</sup> rang national. 63% de la valeur générée par l'agriculture en Loire-Atlantique l'a été par les productions animales contre 37% pour les productions végétales.

## L'élevage bovin laitier, socle économique de beaucoup d'exploitations

63% de la valeur générée par l'agriculture en Loire-Atlantique l'a été par les productions animales, plus particulièrement avec l'élevage bovin, surtout laitier, présent sur l'ensemble du département.

La viticulture est située au sud-est sur ses terres d'appellation, le maraîchage au sud de Nantes et l'arboriculture sur l'axe Nantes-Ancenis. Les grandes cultures sont plus fréquentes sur les secteurs Nord-Est que sur ceux du Nord-Ouest.



# Communauté de Communes Estuaire et Sillon : Les particularités du territoire

[pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)



La Communauté de Communes d'Estuaire et Sillon (CCES), située entre Nantes et St Nazaire, créée en 2017, regroupe 11 communes (Quilly, Campbon, Prinquiau, La Chapelle-Launay, Savenay, Lavau sur Loire, Bouée, Malville, Cordemais, Le Temple de Bretagne, Saint Etienne de Montluc) soit environ 40 000 habitants sur une surface de 31 300 ha dont 7 491 ha en Zone Natura 2000 et ZNIEF.

En 10 ans, la population a augmenté de 6 000 habitants. C'est un territoire rural avec en moyenne 67% de la surface utilisée à des fins agricoles (20 400 ha) contre 63% pour la Loire-Atlantique, 68% pour les Pays de Loire et 52% au niveau français.

Le territoire détient une particularité géographique qui a eu un impact sur les exploitations en place : il est à la fois traversé par le Sillon de Bretagne et par un réseau routier dense. Ce territoire borde également l'estuaire de la Loire. Des terres de type marais sont présentes entre le Sillon de Bretagne et l'estuaire.

Les exploitations agricoles ou les types d'agriculture ont été dessinés en fonction de cette typologie. Les terres de marais sont exploitées majoritairement en prairies naturelles ; au nord de cette limite naturelle sont présentes des terres hautes dites labourables d'où des terres avec plus de potentiel, exploitées en maïs ensilage ou céréales.



## Une place forte de l'agriculture sur le territoire

Le tableau ci-dessous permet de comparer la communauté de communes d'Estuaire et Sillon aux communautés de communes voisines en termes d'activité agricole.

	Estuaire et Sillon	CARENE	Sud Estuaire	CAP Atlantique
Superficie de l'EPCI	313 km <sup>2</sup>	320 km <sup>2</sup>	197 km <sup>2</sup>	386 km <sup>2</sup>
Nombre de communes	11 communes	10 communes	6 communes	15 communes
Surface agricole	20 400 ha	11 300 ha	12 500 ha	16 300 ha
Part de la surface exploitée	67%	35%	63%	42%
Nombre d'exploitations	205 sièges	71 sièges	105 sièges	153 sièges
Nombre d'habitants	40 000 habitants	127 000 habitants	30 000 habitants	74 600 habitants

## Qu'est-ce qu'une agriculture de marais ?

Les marais rétro-littoraux correspondent à des régions côtières plates et humides, insuffisamment drainées et souvent inondées dont la nature, les activités et les paysages sont fortement et directement influencés par la présence de la mer.

Les niveaux d'eau varient en fonction des précipitations, des marées et des actions des écluses. Cette zone, humide, n'est exploitée que via des prairies naturelles (ou permanentes). Aucune culture ne peut y être réalisée (céréales à paille, maïs fourrage). Les prairies sont exploitées par du pâturage ou de la fauche. Les surfaces un peu plus naturelles avec présence de roseaux, peuvent être fauchées. Cette fauche est utilisée pour le paillage des animaux lors de leur présence en bâtiments l'hiver.

Pour que le système de production d'une exploitation présente dans le marais soit pérenne, il doit comporter à la fois des terres de marais, humides, exploitées en prairies mais également des terres hautes, hors d'eau l'hiver, labourables pour ainsi mettre en place des prairies renouvelées régulièrement, ou encore des surfaces de céréales ou de maïs ensilage. Ces deux types de surfaces sont indispensables au bon fonctionnement de cette agriculture de marais.

La présence de cette agriculture permet un entretien du marais et donc le maintien d'une biodiversité. Cette présence permet également une maîtrise plus ou moins probante des espèces invasives type Jussie. En effet, la complexité de la gestion des niveaux d'eau ainsi que l'entretien du marais ont un impact fort sur la prolifération de ces espèces et rend donc plus difficile l'exploitation du marais.

La production majoritaire présente dans ces terres de marais est donc le bovin viande allaitant avec une conduite plus extensive que le bovin lait. Le troupeau allaitant est emmené en barge dans les marais pour la période printanière et estivale. Les cours d'eau créés des barrières naturelles pour les animaux. Ce type d'exploitation n'est pas possible avec un troupeau laitier notamment par l'astreinte de traite quotidienne.

### Les enjeux identifiés

- ✓ Protection des surfaces agricoles à fort potentiel

# La caractérisation des exploitations du territoire

[pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)



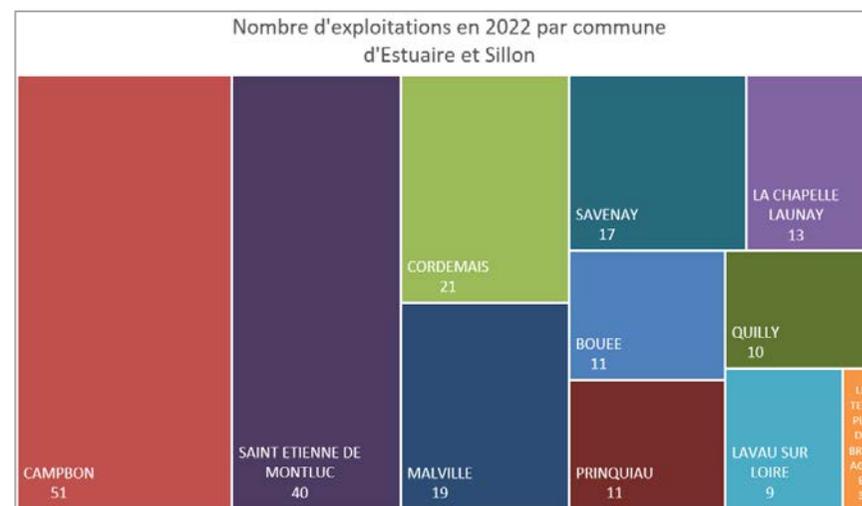
## La moitié des exploitations du territoire présentes sur 2 communes

Une activité peut être considérée agricole lorsque les personnes actives sont déclarées au centre de formalités des entreprises (CFE). Les exploitations peuvent être qualifiées professionnelles ou non professionnelles. Le critère majoritaire concerne le temps de travail sur l'exploitation et donc le revenu dégagé par cette activité. Ces notions, sans doute subjectives pour certains, sont liées au temps passé par l'exploitant sur l'activité agricole par rapport à l'activité salariée, à savoir moins de 75% du temps. Une notion de revenu peut également être prise en compte. C'est pourquoi certaines activités sont qualifiées de loisirs d'un point de vue agricole (production) comme l'apiculture, les équins, l'élevage de chiens et chats...

Le territoire dénombre, en 2022, **205 exploitations agricoles** dont 91 exploitations sur les communes de St Etienne de Montluc et Campbon soit 44% des exploitations de la communauté de communes.

Historiquement, les parts les plus importantes d'exploitations se situent sur Campbon, St Etienne de Montluc et Cordemais. Les exploitations sur Cordemais peuvent être considérées plus intensives car la part de surface agricole est moins importante que sur les communes de Campbon ou St Etienne de Montluc.

Sur les communes de Campbon, Le Temple de Bretagne, Saint Etienne de Montluc et La Chapelle Launay, la surface agricole représente plus de 80% de la surface totale de la commune.



## Une baisse du nombre d'exploitations marquée par rapport au département (diagnostics 2010 et 2021)

La comptabilisation des exploitations agricoles n'est pas identique entre 2010 et 2021. Sur 2021, il était comptabilisé à la fois les exploitations professionnelles et non professionnelles lorsqu'en 2010 n'étaient retenues que les exploitations dites professionnelles.

En tenant compte de ces informations, la baisse du nombre d'exploitations sur ces 10 dernières années est de 10% contre 2% sur le Département et 6% sur la Région.

Cette baisse du nombre de sièges d'exploitations ne signifie pas baisse de surface exploitée ou baisse dans les mêmes proportions du nombre d'exploitants. En effet, la ferme moyenne d'Estuaire et Sillon en 2022 est d'environ 120 ha quand elle était de 40 ha en 2000 (88 ha par unité de travail agricole en 2022 contre 42 ha en 2000).

## Zoom sur les exploitations non professionnelles

Dans le diagnostic, 23 entreprises sur les 205 sont considérées comme non professionnelles agricoles. La part la plus importante de ces exploitations non professionnelles se situe sur St Etienne de Montluc.

### Quelles sont les activités menées par les personnes sans objet professionnel ?

Les activités majoritaires sont les activités équestres, l'élevage de chiens, chats, le maintien d'une activité bovins viande pour l'entretien de quelques

hectares conservés au moment de la retraite, ou encore une activité apiculture ; quelques ruches mises en place pour le loisir.

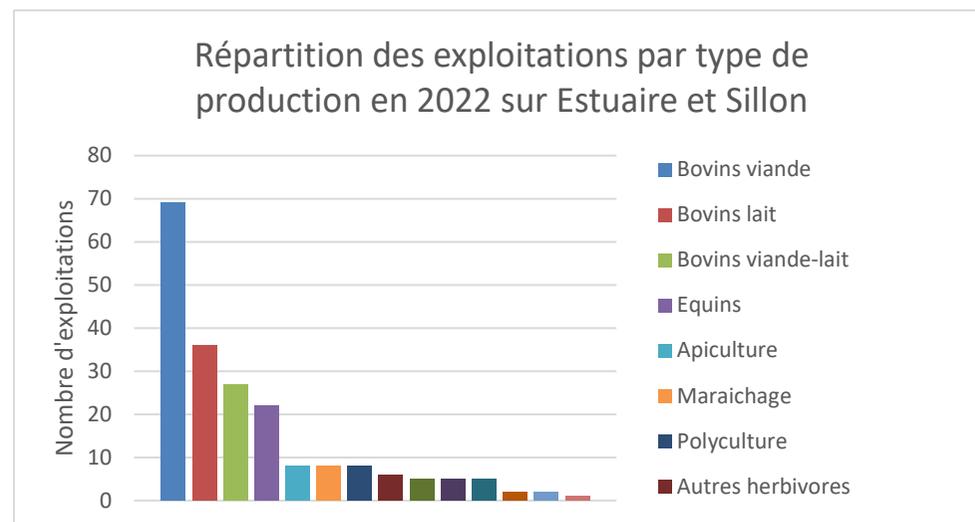
Ces activités peuvent être considérées comme activité de loisir ; elles ne donnent pas forcément lieu à de la production et/ou de l'économie.

La totalité des exploitations dites non professionnelles exercent leur activité à titre individuel.

## Les bovins ont une place prédominante

Comme expliqué précédemment, la situation géographique et topographique modélise un type d'agriculture. L'élevage bovins est l'élevage majoritaire avec une dominante pour l'élevage bovins viande. Cet élevage facilite la valorisation des espaces de marais et de prairies naturelles.

La production bovine (lait et viande) représente 70% des exploitations du territoire.



## Une part importante d'exploitations individuelles

Sur les **182 exploitations dites professionnelles**, 52% sont en exploitation individuelle et par différence l'autre moitié l'est sous forme sociétaire GAEC, EARL, SCEA ou autres (SARL, SAS). En agriculture, les sociétés les plus courantes sont GAEC ou EARL.

Aujourd'hui, les structures sociétaires sont privilégiées avec en moyenne 1.3 Unités de Travail Humain par exploitation en 2022 contre 1 Unité de Travail Humain en 2000.

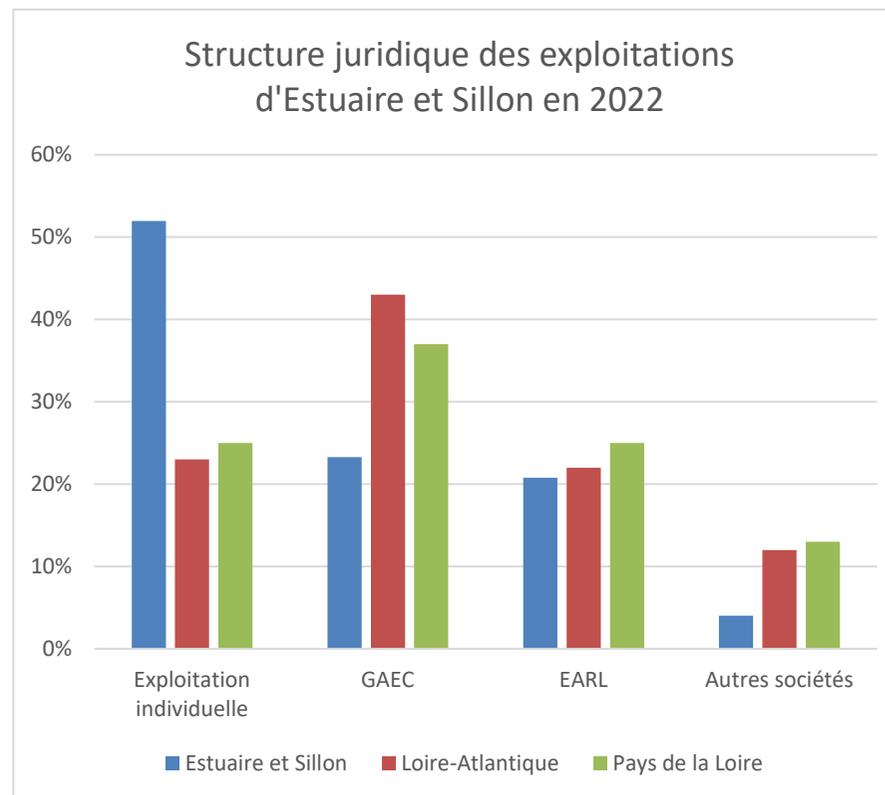
Attention cependant cela ne veut pas forcément dire que les exploitants travaillent à plusieurs. En effet, une EARL peut être unipersonnelle c'est-à-dire qu'elle est composée que d'un seul associé. Ces modifications statutaires peuvent être réalisées pour des raisons fiscales ou patrimoniales. Autre particularité, depuis 2010, la loi accepte le GAEC entre époux. Avant cette date, pour pouvoir constituer un GAEC entre époux il fallait pouvoir justifier de la reprise d'un nouveau siège d'exploitation. C'est pourquoi il y a 10 ans, il pouvait y avoir des structures individuelles avec le conjoint en statut de conjoint collaborateur.

La tendance globale serait que le modèle sociétaire prenne le pas sur les exploitations individuelles. Ceci n'est pour le moment pas confirmé sur le territoire d'Estuaire et Sillon. En effet, les exploitations individuelles représentent la moitié des exploitations.

### Comment peut-on expliquer cela ?

43% des exploitations individuelles sont spécialisées dans l'élevage bovin viande et 16% en activité équestre.

A l'inverse, 58% des exploitations avec un élevage de bovins laitiers le font sous forme sociétaire.



Les exploitations individuelles sont donc majoritaires par une dominance des élevages bovin viande. Ce constat est également présent sur la communauté d'agglomérations voisine, la CARENE, avec la même particularité d'exploitation du marais. D'une manière générale en élevage, les structures sociétaires apportent plus de confort aux associés dans la gestion et la répartition du temps de travail et notamment pour les jeunes générations.

Le modèle sociétaire tend à évoluer en même temps que les modèles économiques des exploitations. Les structures GAEC fleurissent notamment par leur intérêt au niveau des aides européennes (transparence des plafonds par associés). Les autres structures sociétaires peuvent également avoir un intérêt fiscal.

Néanmoins, ces évolutions amènent à se poser des questions. Le modèle économique a fortement évolué sur ces 20 années étudiées avec la mécanisation, le besoin d'optimisation et donc les passages en société pour augmenter les moyens de production par unité de travail. Malgré l'amélioration des conditions de travail, les systèmes de production arrivent parfois à saturation en termes de temps de travail.

Les exploitations transmises ou à transmettre sont également de plus grande taille qu'il y a une dizaine d'années d'où des questionnements des porteurs de projets. Les exploitations se renouvellent alors par des changements d'associés ce qui perturbe les schémas historiques de l'installation (individuelle) et la transmission.

#### Les enjeux identifiés

- ✓ Maintenir une agriculture à dominante bovine qui valorise 67% de la surface d'Estuaire et Sillon



# Le profil des exploitants agricoles du territoire

[pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)



Au regard de la MSA, la région des Pays de la Loire compte 32 600 chef(fe)s d'exploitation (sous forme individuelle ou sociétaire) en 2020 répartis sur 22 000 exploitations soit environ 1.5 Equivalent Temps Plein par exploitation soit une baisse de 5% par rapport à 2018.

Le département de Loire-Atlantique dénombre 6 495 chefs d'exploitation soit 20% des chefs d'exploitation ligériens.

En 2022, sur la Communauté de communes Estuaire et Sillon, 265 exploitants sont présents sur le territoire dont 240 exploitants avec une exploitation agricole professionnelle contre près de 500 dans les années 2000. Comme mentionné précédemment, ces données sont précisées à titre indicatif car elles sont issues du recensement général agricole.

Le territoire représente 4% des chef(fe)s d'exploitation de Loire-Atlantique.

25 exploitants sont donc considérés avec une activité agricole non professionnelle c'est-à-dire avec une activité salariée en plus de cette activité agricole déclarée à la MSA. Les productions concernées sont les suivantes : Equins (7), Bovins viande en fin de carrière (6), Apiculture (3), Chiens et chats (5), Divers (maraîchage, volailles, céréales, fleurs) (4).

65 % des exploitants, avec une activité agricole non professionnelle, ont plus de 55 ans.

## Une baisse marquée du nombre d'exploitants sur le territoire

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre d'exploitants sur les 20 dernières années

L'érosion du nombre de chefs d'exploitation, sur les 20 dernières années, est plus marquée sur le territoire d'Estuaire et Sillon que sur le Département ou même la Région. La moitié des exploitants ont disparu.

	2000	2010	2022	Évolution 2010 /2022	Évolution 2000 / 2022
Estuaire et Sillon	497	363	240	-33%	-51%
Loire-Atlantique	11.038	7.569	6429	-15%	-42%
Pays de la Loire	53.472	40.080	32.364	-18%	-39%

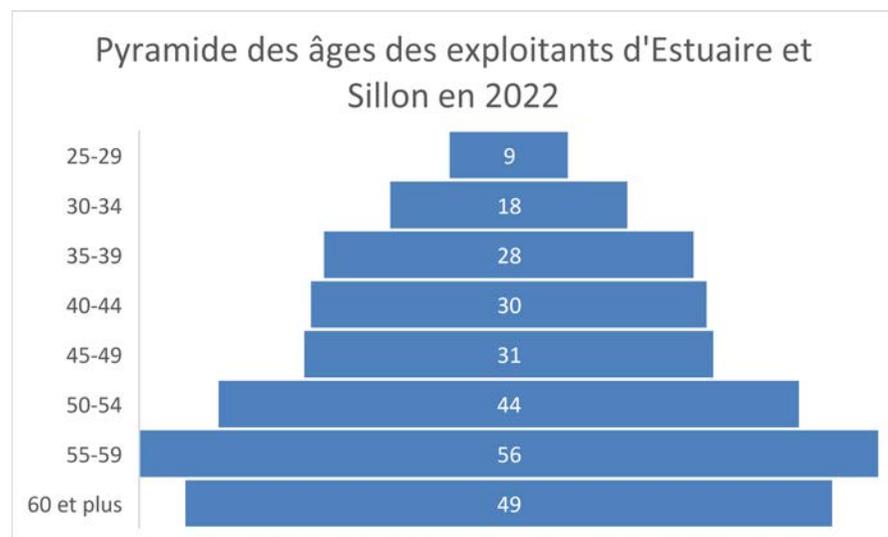
Source : diagnostic, memento Agreste Pays de la Loire 2010, PEP Chambre Agriculture

## Une moyenne d'âge des exploitants de 50 ans

Les exploitants ont une moyenne d'âge de 50 ans avec des communes un peu plus jeunes comme La Chapelle Launay ou Savenay. D'après le recensement agricole, les exploitants des Pays de la Loire sont âgés de 49.5 ans en 2020 contre 48 ans en 2010.

Communes	Nombre d'exploitants par commune	Moyenne d'âge
Le Temple de Bretagne	3	48 ans
Bouée	11	52 ans
Lavau sur Loire	11	53 ans
Prinquiau	16	51 ans
Quilly	15	52 ans
La Chapelle Launay	18	47 ans
Savenay	21	47 ans
Malville	21	48 ans
Cordemais	28	50 ans
St Etienne de Montluc	50	51 ans
Campbon	71	50 ans
	<b>265 exploitants</b>	<b>50 ans</b>

## Un fort enjeu de transmission



Sur les 265 exploitants présents sur Estuaire et Sillon, 40% ont plus de 55 ans et 56% ont plus de 50 ans.

Une exploitation d'élevage est à transmettre dans 65% des cas.

*Cas particuliers des exploitations considérées non professionnelles qui pourraient être maintenues même après l'âge légal de la retraite. En effet, les activités exercées peuvent être considérées annexes ou de loisirs. C'est pourquoi l'enjeu des transmissions peut ne pas être représentatif sur ce type d'exploitations.*

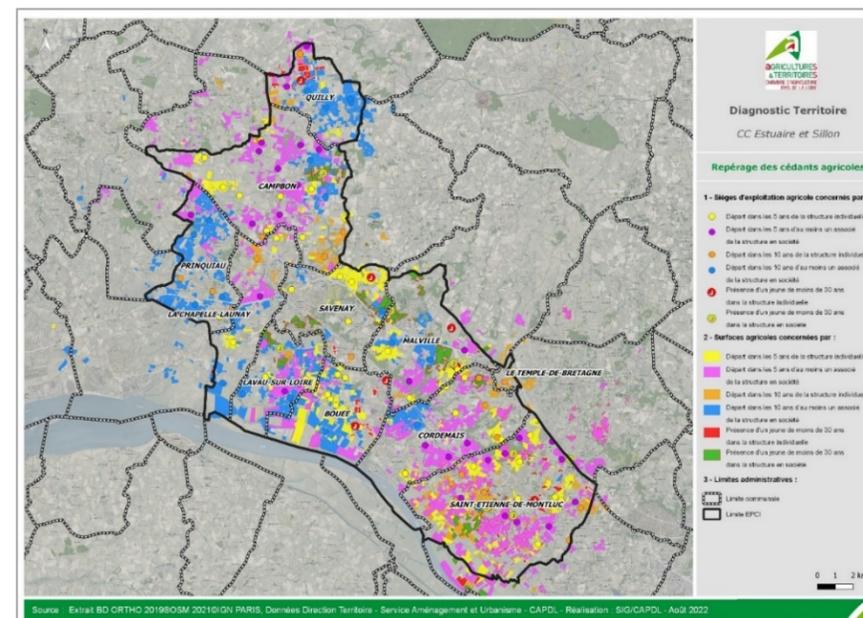
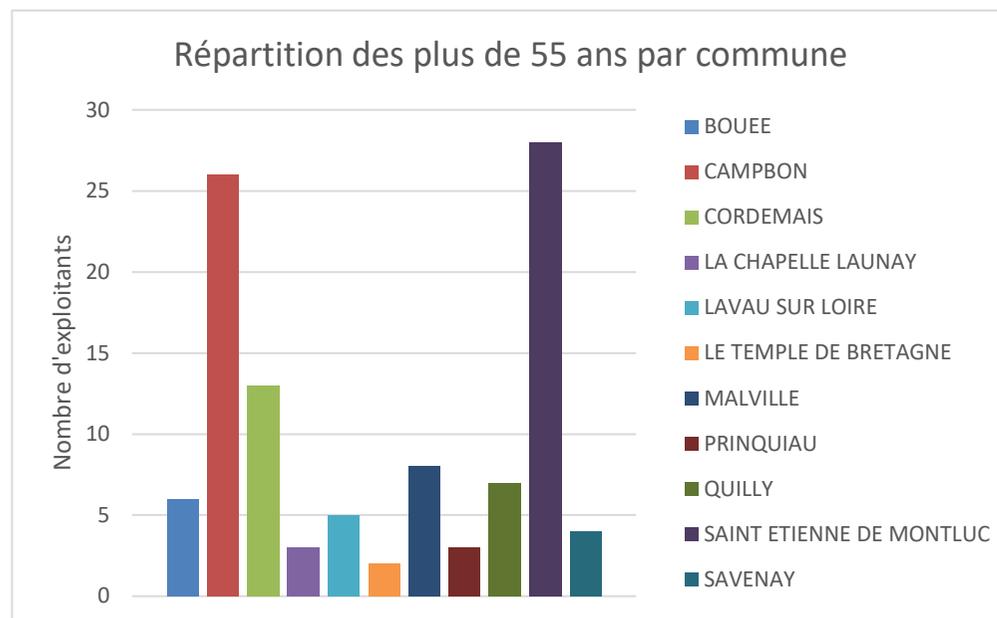
# Transmission des exploitations et renouvellement des actifs



[pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)



## Les plus de 55 ans plutôt en structure individuelle



Cette carte présente à la fois les sièges d'exploitation concernés par un départ à la retraite dans les 5 ou 10 ans mais également les surfaces concernées par ce départ.

Ces données sont à nuancer car un départ à la retraite ne signifie pas forcément transmission des moyens de production.

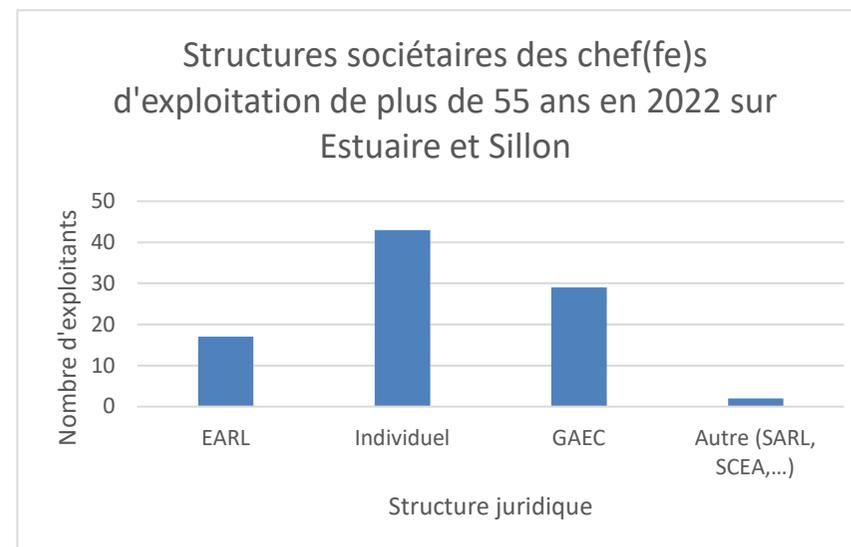
En effet, dans une société, l'installation d'un jeune peut se faire via une reprise de capital social. Les moyens de production restent donc exploités par la société existante.

Sur les 265 exploitants présents sur le territoire, 40% ont plus de 55 ans. La moitié des plus de 55 ans a plus de 60 ans. 20% des exploitants partiraient à la retraite dans les 3 à 4 ans à venir.

Proportionnellement avec le nombre d'exploitations, les communes les plus impactées par ces départs en retraite sont St Etienne de Montluc, Campbon et Cordemais.

Ce graphique représente la répartition des exploitants du territoire en fonction de leur structure juridique et de leur âge. 59% des exploitants sont effectivement présents dans une société et notamment en GAEC. 80% des associés de GAEC ont plus de 40 ans et sont également répartis dans les différentes tranches d'âge.

En termes de transmission, cela signifie que ces exploitations individuelles seront destinées à de potentielles installations individuelles ou sociétaires (reprise de l'exploitation par un jeune entrant dans une société) ou à l'agrandissement. Pour les structures sociétaires, les transmissions peuvent se faire par exemple par poursuite des exploitants restants, par diminution des moyens de production ou embauche d'un salarié.



## Des départs en retraite notamment compensés par des installations

Le tableau ci-dessous fait état des installations aidées sur les 10 dernières années sur l'ensemble des communes de la collectivité d'Estuaire et Sillon.

Une installation aidée est possible pour toute personne âgée de moins de 40 ans et détenant la capacité professionnelle agricole (diplôme de niveau IV minimum type BAC). Un parcours spécifique doit être réalisé afin d'obtenir les aides de l'État (Dotation Jeunes Agriculteurs notamment).

Les installations, dites non aidées, qui représentent un tiers des installations du département sont réalisées car les candidats ont passé la limite d'âge, n'ont pas le souhait de repasser un diplôme agricole ou ne souhaite pas se contraindre avec les démarches administratives.

46 personnes se sont donc installées avec les aides sur les 10 dernières années dont 40% sur la commune de Campbon.

La comparaison entre les départs à la retraite et les transmissions peut être faite à une nuance près que l'on compare des installations réalisées et des futurs départs à la retraite.

Un départ à la retraite sur 3 est compensé par une installation. Les conséquences sont diverses : baisse du nombre de sièges d'exploitations principaux, concentration des moyens de production par UTH, augmentation de la part de l'agriculture de loisirs.

### Les enjeux identifiés

- ✓ Influencer une dynamique d'installations et donc de transmissions plus particulièrement sur les 5 à 10 années à venir

Communes	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Total
Bouée					1							1
Campbon	2	2	2		4	3	2		1	1		17
Cordemais		1		1	1	1						4
La Chapelle Launay		2		1								3
Lavau sur Loire										1		1
Malville											2	2
Prinquiau				1								1
Quilly							1		1	1		3
Saint Etienne de Montluc					1		1	1	1	1		5
Savenay			4		1			2	2			9
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>46</b>

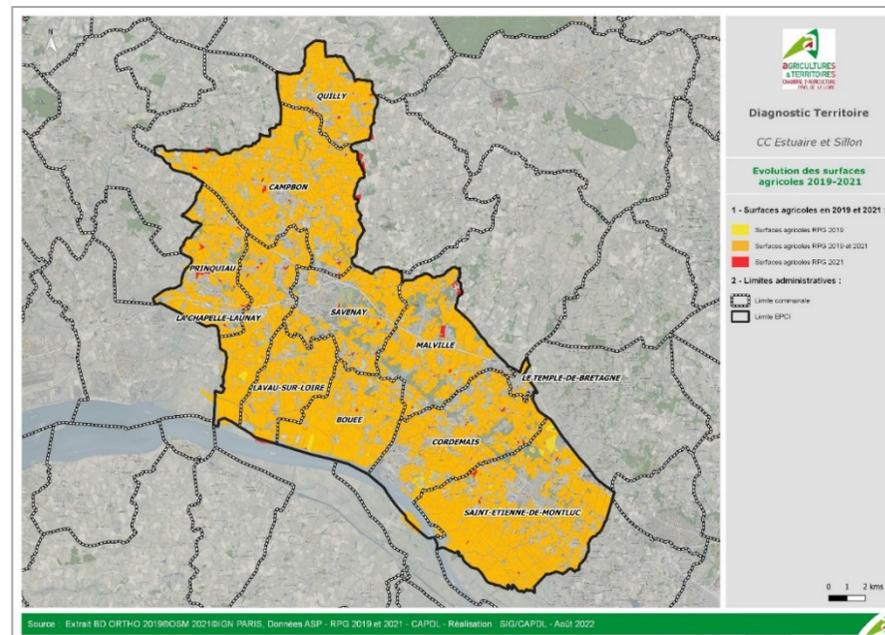
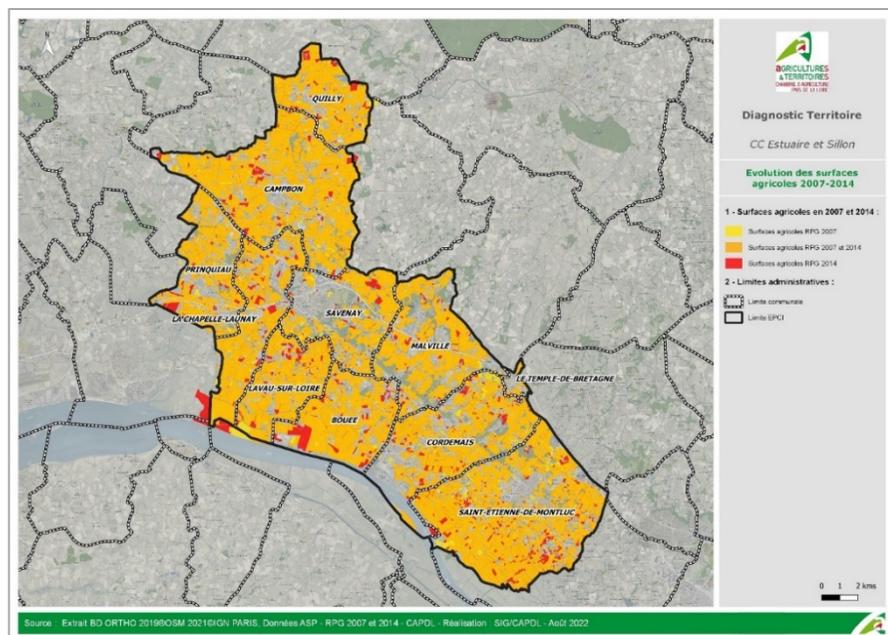
# Les productions agricoles

[pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)



## Surfaces exploitées

Les deux cartes présentent ci-dessous les surfaces déclarées à la PAC entre 2007 et 2021.



Sur les bases de la déclaration des îlots PAC, croisés avec les données du recensement agricole, les surfaces exploitées n'ont pas diminué au profit de friches ou agriculture de loisirs. Entre 2007 et 2014, la tendance serait même à une augmentation des terres exploitées. Ces surfaces exploitées se maintiennent entre 2014 et 2021.

Autre phénomène à prendre en compte, les évolutions des conditions de la PAC. En effet, pour la période 2009/2014, une réforme importante est intervenue en 2013 avec la mise en place des aides couplées aux surfaces qui a incité les agriculteurs à déclarer le maximum de surfaces.

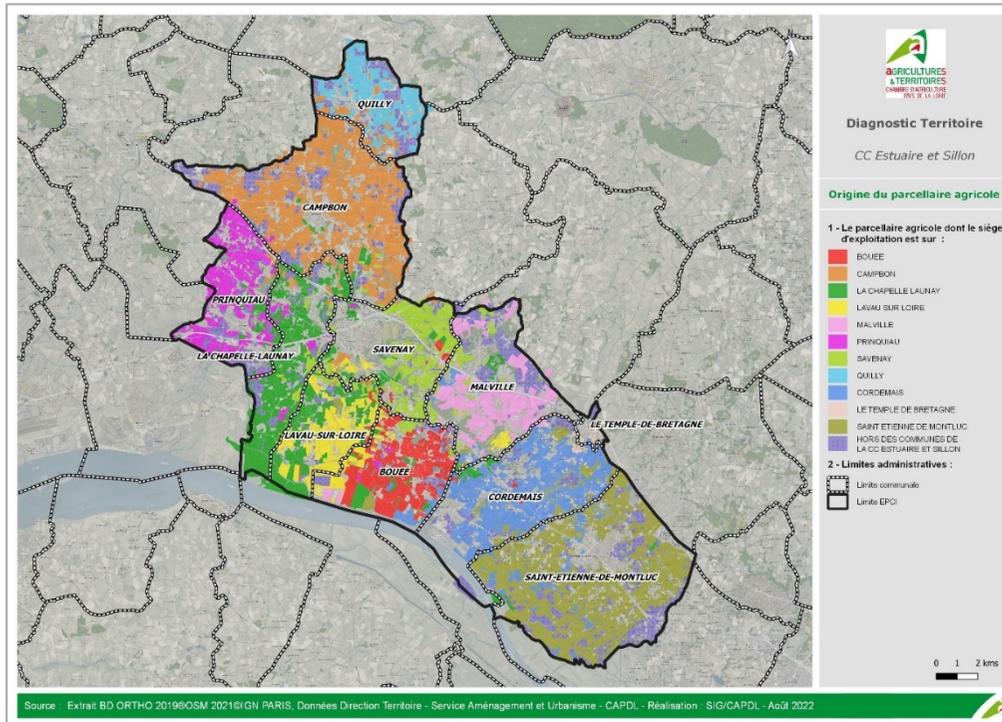
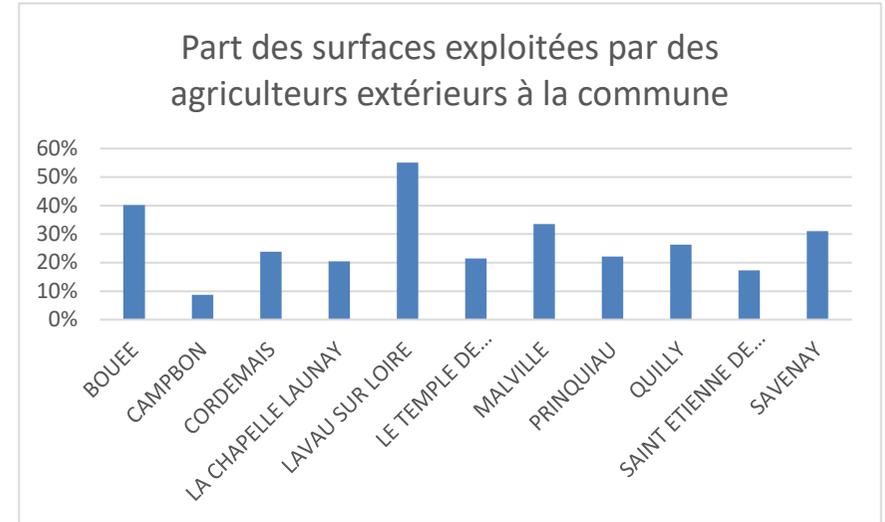
67% du territoire est exploité à des fins agricoles contre 64% en Loire-Atlantique, 68% sur les Pays de la Loire et 52% au niveau français.

Évidemment cette occupation agricole peut être plus faible sur les communes présentant une urbanisation ou une industrialisation plus importante comme Savenay, Cordemais ou encore St Etienne de Montluc.

## Surfaces exploitées par des agriculteurs hors Estuaire et Sillon

Il a été mentionné précédemment que 70% de la surface des communes étaient exploitées par une activité agricole.

La particularité de certaines communes est d'avoir des exploitants des communes voisines. Ceci est particulièrement le cas sur Lavau sur Loire, Bouée ou encore Malville. A l'inverse, certains exploitants ont leurs terres à l'extérieur de la Communauté de communes comme les exploitants du Temple de Bretagne.



## Répartition de la SAU sur le territoire (Données Pôle Economie et Perspectives Chambre d'agriculture – assolement 2020)

81% de la surface exploitée le sont en prairies (permanentes ou temporaires). Le reste de la surface est exploité en céréales à paille ou fourrages annuels (maïs ensilage).

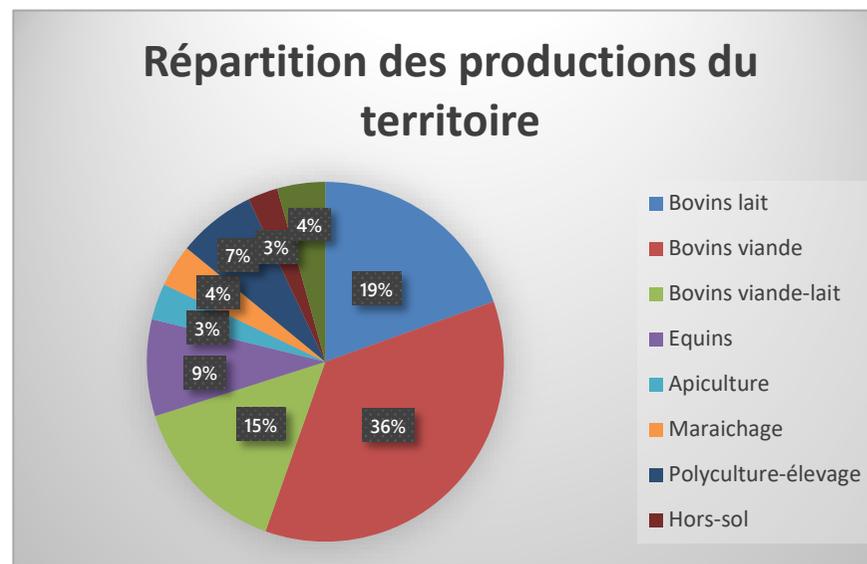
Comme vu précédemment, au niveau départemental, 57% de la surface exploitée est en prairies. Cette différence majeure s'explique par les caractéristiques géographiques du marais.

Cette particularité géographique conditionne bien évidemment les systèmes de production du territoire.

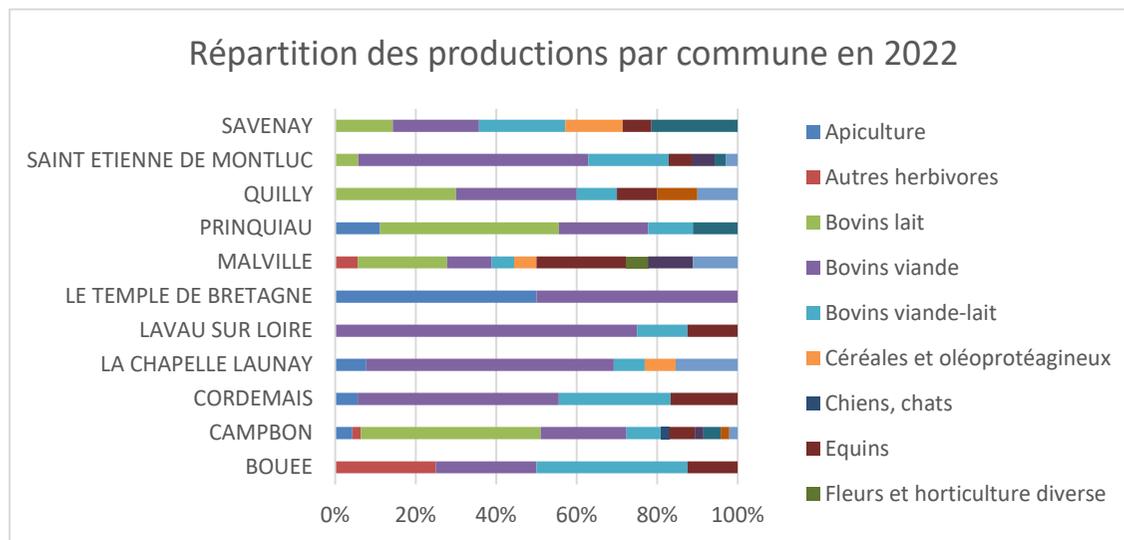
La Communauté de communes d'Estuaire et Sillon reste une terre d'élevage avec 70% des exploitations en bovins viande, bovins lait et mixtes et plus particulièrement les systèmes spécialisés viande avec 36% des exploitations.

L'Établissement Départemental de l'Élevage (EDE) dénombre, en 2021, 149 exploitations sur le territoire détenant au moins un bovin contre 228 en 2010 soit une baisse de 35% des élevages. Or le nombre de bovins est quasi stable avec 25.200 bovins présents en 2010 et 24.500 bovins en 2021. En revanche, ces chiffres ne nous disent pas si cela concerne les mêmes catégories d'animaux (bovins lait ou bovins viande).

Le nombre d'exploitations a fortement diminué mais elles se sont intensifiées au niveau de l'élevage.

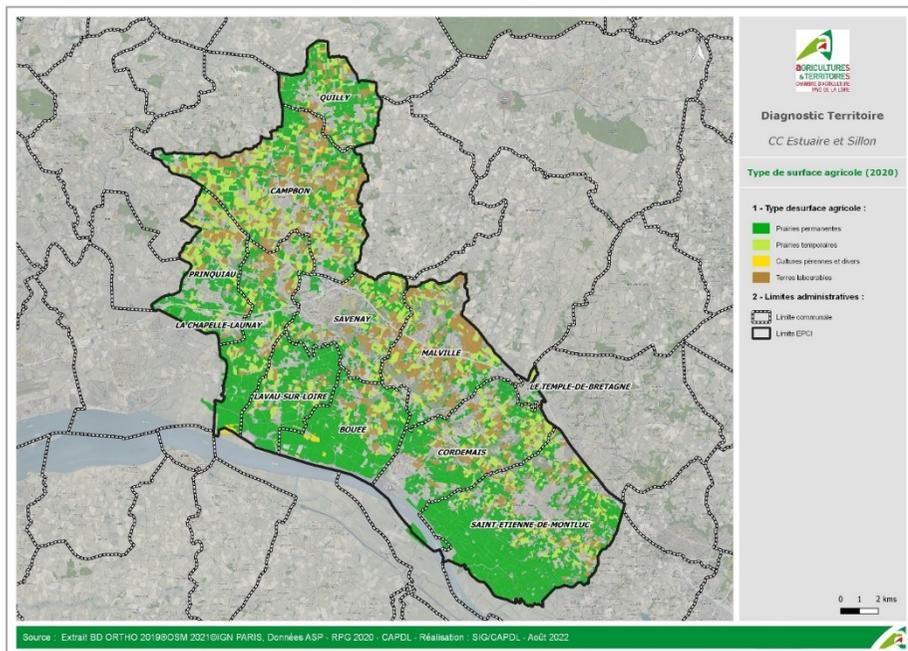


## Les bords de marais valorisés avec l'élevage de bovins viande

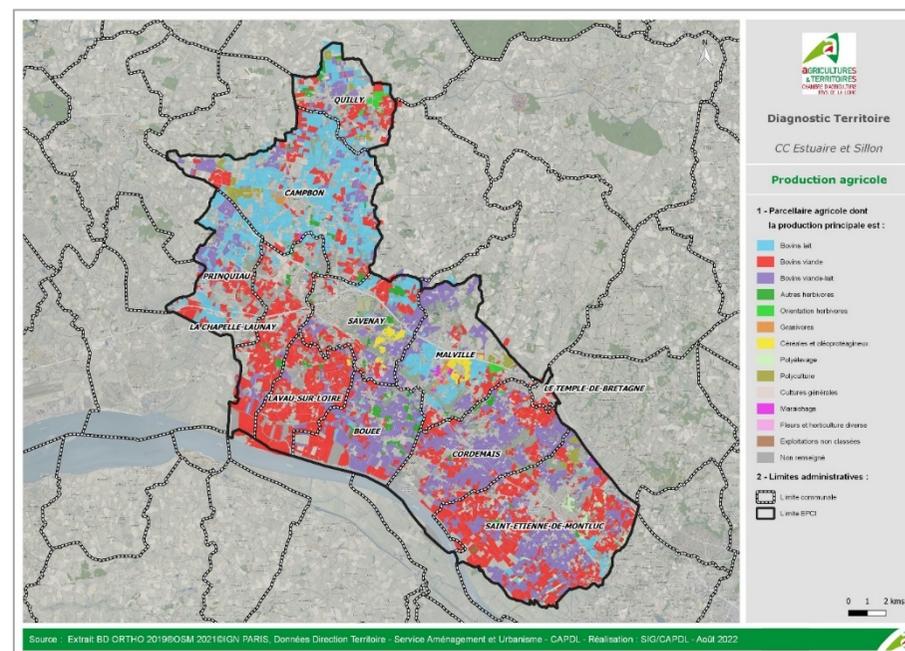


La proportion d'élevage de bovins viande est plus importante sur les communes de La Chapelle Launay, Lavau sur Loire, Bouée, Cordemais, St Etienne de Montluc, communes bordant l'estuaire de la Loire et donc le marais. Plus dans les terres, l'élevage de bovins lait tire son épingle du jeu.

## Le type d'élevage se calque au type de terres



Les terres labourables se situent au Nord du sillon de Bretagne. Les terres hautes, labourables permettent de réaliser des rotations notamment avec des cultures (maïs ensilage ou céréales à paille). Les prairies dites temporaires ont moins de 5 ans c'est-à-dire qu'elles sont labourées au moins tous les 5 ans. Elles entrent donc dans une rotation au même titre que les cultures. Ces surfaces sont plutôt utilisées par les ateliers laitiers.



À l'inverse, les terres au Sud de ce sillon sont des prairies dites permanentes c'est-à-dire qu'elles ne sont jamais labourées. Elles correspondent majoritairement à des parcelles présentes dans les marais ou encore les bords de ruisseaux.

## La structure des exploitations (données de l'EDE)

L'Établissement Départemental de l'Élevage est l'organisme de certification et de suivi qualité des exploitants détenant des bovins, ovins ou caprins.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du nombre de bovins tous confondus (bovins lait, bovins viande, mâles, femelles).

	2010		2021		Évolution	
	Nombre d'exploitations	Effectif bovins	Nombre d'exploitations	Effectif bovins	Nombre d'exploitations	Effectif bovins
Estuaire et Sillon	228	25 235	149	24 517	-35%	-2.8%
Loire-Atlantique	4 078	490 051	2 913	440 438	-28%	-10%
Pays de la Loire	21 594	2 578 249	15 275	2 210 740	-29%	-14%

Source : diagnostic, memento Agreste Pays de la Loire 2010, PEP Chambre Agriculture

### Quel enseignement peut-on tirer de ces chiffres ?

La baisse du nombre d'exploitations déclarant des animaux à l'EDE est plus importante sur Estuaire et Sillon que sur le Département ou la Région. Comme vu précédemment au niveau des entreprises non professionnelles, les personnes détenant 1 à 2 bovins pour le loisir sont présentes dans les exploitations.

En revanche, le nombre de bovins a très peu évolué en 10 ans.

2 possibilités :

- Les exploitations ont certes diminué mais elles ont sans doute évolué en volume,
- Les exploitations ont peut-être fait le choix de passer d'un atelier laitier à un atelier vaches allaitantes moins contraignant en termes de temps de travail. L'atelier laitier demande une astreinte quotidienne à heure fixe.

En 2021, les bovins allaitants (mâles et femelles) représentent 60% des bovins présents sur le territoire. Les mâles (broutards, bœufs) représentent 16% du cheptel viande.

Si l'on s'attarde sur le cheptel reproducteur à savoir les mères laitières et allaitantes, les vaches allaitantes représentent 53% du cheptel. De ce fait, la particularité de l'élevage allaitant est de conserver un renouvellement plus important (génisses) que pour l'élevage laitier. En effet, le chargement pour l'atelier allaitant est moins contraignant car cette production est présente majoritairement dans les marais alors que l'élevage laitier demande une proportion plus importante en fourrages grossiers (maïs ensilage) et donc l'exploitation de terres hautes, gagneries.

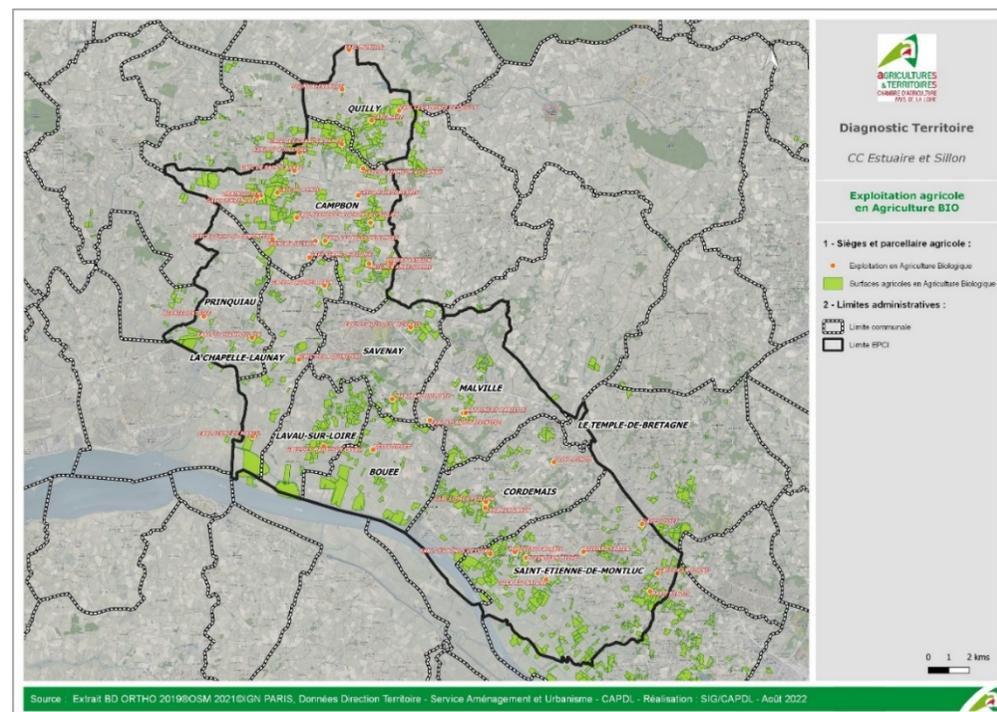
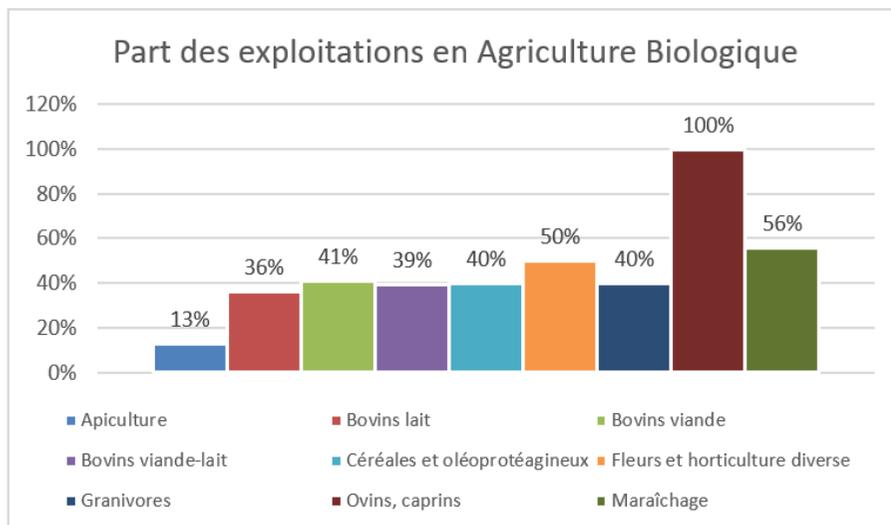
## Les exploitations en Agriculture Biologique



23% des exploitations du territoire sont en Agriculture Biologique.

Le graphique représente la part des exploitations en agriculture biologique par type de productions.

Hormis les ateliers apicoles où seulement 13% des exploitations sont en Agriculture Biologique, les autres ateliers sont au moins convertis à hauteur de 40%.



### Les enjeux identifiés

- ✓ Maintenir des terres agricoles mixtes marais et terres hautes afin de conserver la valorisation du marais
- ✓ Assurer la pérennité des exploitations agricoles notamment par la préservation des espaces cultivés
  - ✓ Protection des espaces agricoles à fort potentiel

# Les emplois agricoles

[pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
PAYS DE LA LOIRE

Compte-tenu de l'importance du végétal spécialisé et de la viticulture en Loire-Atlantique et en Maine et Loire, 70% de l'emploi salarié régional est localisé dans ces deux départements.

L'emploi salarié se retrouve également dans l'ensemble des exploitations d'élevage et de cultures. Il connaît de fortes progressions en Loire-Atlantique depuis 10 ans avec 24% d'emplois supplémentaires.

## Les emplois salariés sur Estuaire et Sillon (Pôle Economie et Perspectives – Chambre d'agriculture)

63 emplois salariés sont présents sur le territoire en 2020.

Au niveau départemental, les salariés agricoles représentent 1,76 ETP salariés par exploitation.

Au niveau de la Communauté de communes, cela représente 0,38 ETP salariés par exploitation.

À titre de comparaison, selon l'étude du GIS (Groupement d'intérêt scientifique piloté par l'INRAE) réalisée en 2015, une exploitation avec la présence significative d'un élevage présente 1,3 ETP (chefs d'exploitation + salariés).

### Les enjeux identifiés

- ✓ Le maintien de l'élevage assure la pérennité des emplois agricoles



# Les CUMAs

[pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)



Les CUMAs (Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole) sont des organisations permettant aux agriculteurs de mettre en commun leurs ressources afin d'acquérir collectivement du matériel agricole et de réaliser certains travaux en commun. La CUMA doit fournir du matériel à ses adhérents alors que ces derniers s'engagent à l'utiliser.

- Doit souscrire des parts sociales,
- Doit s'engager à utiliser le matériel pour une quantité et durée donnée,
- Doit respecter le matériel,
- Doit payer les factures liées à l'utilisation de ce matériel,

En contrepartie, la CUMA doit mettre le matériel dont elle est propriétaire à la disposition de ces adhérents.

C'est un outil agricole important et fédérateur pour les entreprises agricoles et particulièrement sur ce territoire d'élevage.

## Un maillage intéressant sur le territoire

Le territoire est doté de CUMA plus ou moins importantes. L'achat du type de matériel se décide en collectif en fonction des besoins majoritaires des exploitants adhérents. Adhérer à une CUMA est une stratégie pas nécessairement adoptée par l'ensemble des exploitants. Cela peut également l'être que pour un matériel en particulier.

### Les enjeux identifiés

- ✓ Le maintien de l'élevage assure la présence de coopératives de matériels

Communes	Nom de la CUMA	Nbre adhérents	Bâtiment atelier
Le Temple de Bretagne	Pas de CUMA		
Bouée	Pas de CUMA		
Lavau sur Loire	Pas de CUMA		
Prinquiau	CUMA de la Prinquelaise	Moins de 10	Non
Quilly	Pas de CUMA		
La Chapelle Launay	Pas de CUMA		
Savenay	CUMA La Savenaisienne	De 25 à 50	Non
Malville	CUMA de Malville	De 25 à 50	Non
Cordemais	CUMA de Chatillon	Plus de 100	Oui
St Etienne de Montluc	CUMA des Epis d'Or	De 50 à 100	Oui
Campbon	CUMA du Guétard		

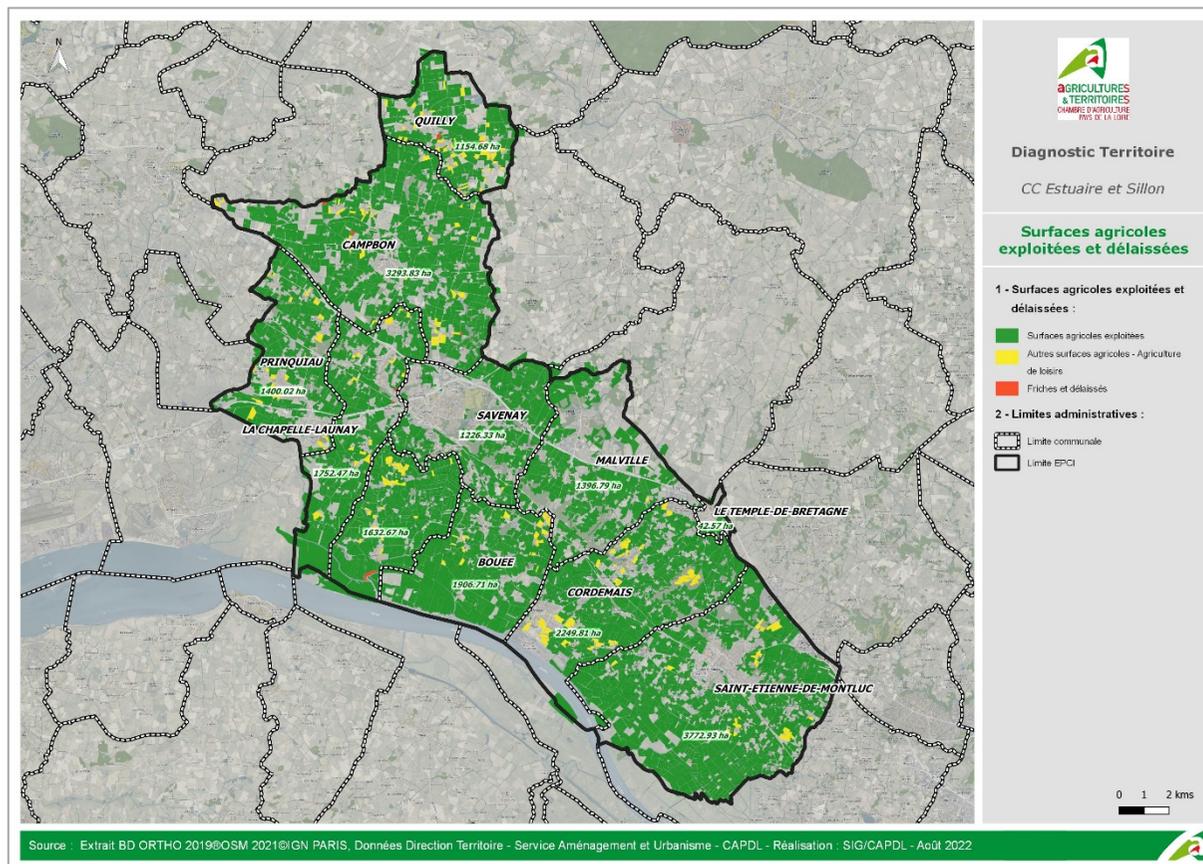
# Les espaces délaissés de l'agriculture

[pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)



## Part négligeable de surfaces exploitées pour l'agriculture de loisirs

Aux dires des exploitants, il peut être considéré une part importante de terres dites en friches. Un amalgame peut être fait entre une terre exploitée pour une agriculture de loisirs et donc pas pour une activité agricole et une terre en friches. Une parcelle en friches est une parcelle délaissée de toute exploitation. La nature reprend alors ces droits et des espèces végétales vont progressivement la coloniser, dans un premier temps des espèces végétales plutôt basses puis, au fur et à mesure du temps, des arbres.



Sur le territoire, les friches sont peu présentes.

3% de la surface agricole est exploitée sous forme d'agriculture de loisirs sur l'ensemble du territoire. Cette proportion est variable d'une commune à l'autre avec par exemple 7% sur Cordemais.

Le besoin de défricher se fait très peu ressentir. Une exception peut néanmoins être présente sur Savenay. Les surfaces présentes entre les 2 axes routiers majeurs sont difficiles d'accès et la chasse est compliquée. La prolifération de sangliers et les dégâts engendrés peuvent donc poser problème.

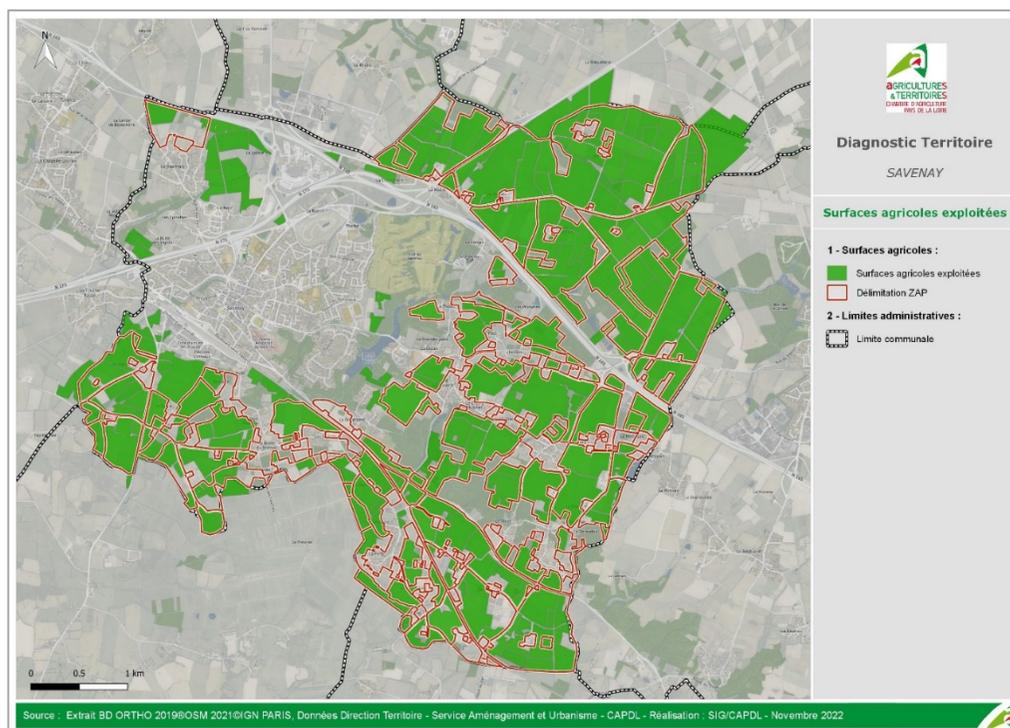
Cette faible proportion est un bon point pour la dynamique du territoire. Les terres sont ainsi conservées avec une activité agricole.

## Cas particulier de la ZAP de Savenay

Sur Savenay, une ZAP (Zone d'Action Protégée) est présente sur 1.300 ha. Sur ces 1.300 ha, 1.050 ha sont exploités dont 1.010 ha déclarés à la PAC par les exploitants.

Elle a été mise en place en 2012. Les motivations d'une telle protection est liée principalement à la situation géographique de Savenay ; entre les deux agglomérations de Nantes et Saint-Nazaire. Elle fait partie de la « banlieue résidentielle » et de la « ceinture verte » de ces deux métropoles.

Le classement de parcelles en ZAP permettra la préservation de l'activité agricole, la réduction de la consommation foncière, le maintien durable de son environnement et le maintien du paysage péri-urbain. Cette surface permet de protéger les terres agricoles au-delà du PLU. Le changement de destination des terres agricoles doit donner lieu à l'avis de la collectivité et de la Chambre d'agriculture.



# Les premiers enjeux agricoles pour le territoire d'Estuaire et Sillon

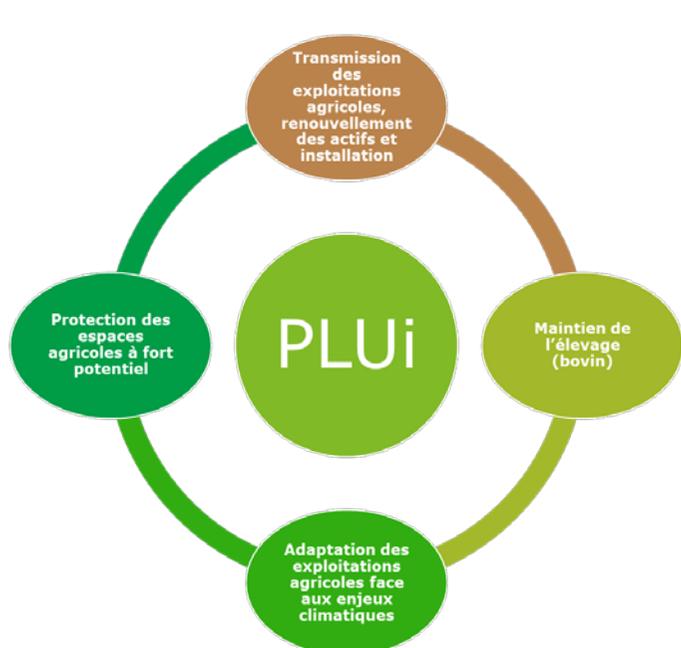
[pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)



## Quels enjeux pour l'agriculture et les entreprises agricoles d'Estuaire et Sillon ?

- La transmission des entreprises agricoles et le renouvellement des actifs agricoles,
- Le maintien de l'élevage notamment bovin sur un territoire scindé,
- La perte de surfaces agricoles à fort potentiel et/ou le changement d'usage des parcelles agricoles,
- Le changement de destination des bâtiments agricoles,
- L'adaptation aux changements climatiques.

## Traduction des premiers enjeux agricoles au travers du PLUi



Enjeu	Intérêts et objectifs	Moyens / PLUi
<b>Protection des espaces agricoles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sécuriser les entreprises agricoles et leurs investissements</li> <li>• Limiter les changements d'usages des espaces (loisirs, friches) et des bâtiments agricoles</li> <li>• Eviter la spéculation foncière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en application du principe de ZAN</li> <li>• Limiter l'extension de l'urbanisation sur des surfaces agricoles de fort potentiel (qualité, équipement, localisation...)</li> <li>• Classement en zone A des parcelles cultivées</li> <li>• Limitation du classement N aux zones d'intérêts environnementaux forts</li> <li>• Contraindre les possibilités de construction en zone A et N</li> <li>• Encadrer les possibilités de changement de destination des bâtiments agricoles</li> <li>• Réfléchir à l'opportunité d'étendre la ZAP de Savenay</li> <li>• Proscrire les projets industriels de production d'énergie photovoltaïque au sol</li> </ul>

Enjeux	Intérêts et objectifs	Moyens / PLUi
<b>Maintien de l'élevage (bovin)</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1<sup>ère</sup> ressource économique agricole</li> <li>• Valorise le potentiel de production agricole du territoire</li> <li>• Conditionne l'évolution des paysages bocagers</li> <li>• Assure la gestion et l'entretien des marais et des fonds de vallées</li> <li>• Maintien des CUMA (coopératives matériels), des filières agricoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter l'implantation et l'extension de bâtiments agricoles (élevage)</li> <li>• Encadrer la densification des hameaux</li> <li>• Anticiper les risques de conflits d'usages : proximité des bâtiments/habitations, circulation matériels agricoles en secteurs urbanisés, sécurisation des sorties d'exploitation et traversées de routes, circulations touristiques en zone d'élevage (marais)</li> </ul>

Enjeux	Intérêts et objectifs	Moyens / PLUi
<b>Transmission des exploitations, installation et renouvellement des actifs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager l'installation d'exploitants agricoles</li> <li>• Assurer le renouvellement des actifs (sociétés)</li> <li>• Conserver les outils et les filières de production</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Assurer une protection forte des sièges et sites d'exploitation agricoles</li> <li>• Encadrer les possibilités de logements pour les exploitants agricoles</li> <li>• Réfléchir au logement des salariés, des saisonniers</li> <li>• Permettre le développement de projets agricoles de proximité</li> <li>• Offrir des équipements, des services et un cadre de vie</li> </ul>

Enjeux	Intérêts et objectifs	Moyens / PLUi
<b>Adaptation des exploitations agricoles aux changements climatiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pérenniser les entreprises agricoles et leurs productions</li> <li>• Contribuer à la production énergétique localisée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Permettre les aménagements et les équipements facilitant l'accès à la ressource en eau (abreuvement, irrigation)</li> <li>• Encourage la production et/ou autonomie énergétique (bâtiments agricoles photovoltaïques, agrivoltaïsme au sol, méthanisation...)</li> <li>• Optimiser les conditions de circulations agricoles</li> </ul>

# Les dures des exploitants

[pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)



# SAVENAY

- Quel sera le devenir de la ZAP (Zone Agricole Protégée) ?
  - Revégétaliser intelligemment (exemple : friches autour de l'échangeur).
  - Est-il opportun de réaliser une ZAP Intercommunale ? Comment la faire vivre ? Quel programme d'actions mettre en place ?
  - Le périmètre du CET sera à revoir.
  - Quel sera le devenir de la zone des Acacias ?
  - Les normes évoluent sur le droit de brûler les branchages, pour faire face à cela, l'agrandissement de la déchetterie est-il envisagé ?
  - Création d'une plateforme de déchets verts sur la commune ?
  - Cohabitation entre agriculteurs et urbains (stationnement, utilisation des chemins d'exploitation en chemins de randonnées).
  - Consultation dans le cadre de constructions d'infrastructures de tourisme (construction du belvédère dans les marais, création de bancs en béton). Construction dans une zone protégée de marais alors que les agriculteurs ont des contraintes importantes dans cette zone.
  - Fléchage des touristes vers un point bien précis mais pas de parkings pour les accueillir.
  - Quels sont les interlocuteurs de ces projets ? Peut-on être informé en amont de la construction pour être au courant et s'adapter aux contraintes de la nouvelle infrastructure ?
  - Bien considérer le si peu d'exploitations comme de réelles entreprises source d'emplois et d'innovations.
- Potentiel énorme en termes de bois énergie, biogaz et agrivoltaïsme.
  - Ne pas nous voir comme des freins au développement économique.
  - Développement compliqué entre tourisme et agriculture.



# CAMPBON

- Où va se situer la zone à urbaniser de la CCES ?
- Quel sera le souhait des élus : utiliser les terres pour le logement ou pour l'alimentation ?
- Accès à l'eau : qu'est ce qui sera privilégié ? la raffinerie ou de potentiels ateliers de maraîchage ?
- La construction de chicanes pousse les agriculteurs à l'extérieur de la ville.
- Trouver un compromis entre circulation d'engins agricoles et construction de voies douces.
- Plus de personnes à travailler, circulation difficile sur les grands axes, les bouchons d'embauche et de débauche se retrouvent dans les villages autour du centre-ville.
- Des parcelles pourraient être échangées avec les voisins ce qui éviterait l'utilisation de bétailières et le passage sur la route.
- Créer une cantine avec cuisine pour valoriser les productions de la commune.
- Revoir les modèles agricoles en diminuant la taille des exploitations, augmentant le nombre de paysans, changeant fondamentalement les techniques de production (cultures, bâtiments, matériels, diversification, drainage, aides PAC...).
- Création d'un boviduc pour sécuriser le déplacement des vaches laitières dans les pâturages.
- Bonne dynamique agricole, malgré la baisse légère du nombre d'exploitants agricoles. Légères tensions sur le foncier car chacun souhaite plus d'autonomie sur son exploitation quel que soit le système de production.
- Echanges parcellaires réalisés en 2020 (170 ha échangés).
- Bon équilibre entre le développement économique et l'agriculture qui est écoutée et respectée.
- Améliorer les relations agriculteurs/habitants et garder de bonnes relations en dialoguant en amont, se respecter mutuellement.
- Préserver l'accès au foncier et limiter la spéculation.
- Maintenir et préserver les productions animales.
- Atténuer les risques climatiques avec une volonté de mettre en place l'irrigation.
- Augmentation de la population, attention aux tracteurs.
- Beaucoup de fermes à reprendre mais trop peu d'installations. Les fermes s'agrandissent au détriment du nombre d'agriculteurs.
- Commune en pleine extension et beaucoup de terres agricoles passent en constructible.
- Les échanges parcellaires ont été une bonne chose pour les exploitations.
- Eviter de mettre la ville dans la campagne.

# CAMPBON

## Suite...

- Pas de constructions de lotissements ou d'habitations individuelles à proximité d'exploitation.
- Mettre un panneau en entrée de ville : « Vivre à la campagne, c'est aussi l'accepter dans toutes ces formes »
- Campbon est une commune plutôt dynamique sur le plan agricole. On a une belle dynamique d'installations avec des profils variés (formes et productions). Une CUMA dynamique et qui aide pour s'installer.
- Prendre en compte le passage d'engins attelés quand des aménagements sont effectués.
- Attention à maintenir les surfaces agricoles.
- Gestion des haies : conscient des intérêts qu'elles apportent et soucieux de maintenir un linéaire important, on s'interroge sur l'entretien et le devenir du bois. Peut-on imaginer une gestion commune avec la municipalité ou autre ?
- Agriculteurs dynamiques, beaucoup d'installations depuis 10 ans. Bio et conventionnels ensemble à la CUMA.
- Avoir pour objectif de développer le nombre de fermes et d'emplois sur les fermes en transformant les produits localement et en commercialisant aussi localement. Revoir les modes de financement des installations (accessibilité au foncier), des investissements matériels, de la main d'œuvre



## MALVILLE

- Agriculture bio peu représentée. Bonne entente agricole en général.
- Encore de la diversité d'assolements, de paysages propices à la biodiversité.
- Population de moins en moins rurale.
- Situation géographique, part de marchés pour la vente directe malgré un public peu sensible, habitude d'achat difficile à cerner.
- Questionnement sur l'avenir d'un environnement favorable à long terme : artificialisation, dynamisme industriel.
- Porter une attention aux zones naturelles restantes : Sillon de Bretagne, coulées et trames vertes.
- Attention à la densité de populations autour des fermes (voisinage) car contraintes au développement potentiel.

## LA CHAPELLE LAUNAY

- Pas d'écoute du milieu agricole
- Les élevages équins de loisirs peuvent poser problème.
- Projets urbains : nous ne sommes au courant que lorsque le projet sort de terre. On n'est pas contre les projets mais il faut nous les expliquer.
- Logements de fonction : les modalités d'attribution sont à uniformiser sur le territoire.
- PAT CCES : un gros travail est à faire sur l'alimentation des enfants, ils ne veulent plus aller à la cantine.
- Travailler avec la collectivité pour une meilleure communication.
- Souhait de travailler avec les restaurateurs scolaires locaux.
- Besoin de trouver des terres à céréales et du fumier bio.
- Projet de création d'un magasin de producteurs sur la commune.
- Un exploitant agricole est une entreprise, il ne faut pas l'oublier. Nous connaissons notre travail et nous n'avons pas envie de tout détruire comme beaucoup le pense. Faire confiance aux personnes (et celles qui les entourent) qui connaissent bien leur métier plus qu'aux personnes qui veulent leur apprendre à travailler.

## SAINT ETIENNE DE MONTLUC

- L'extension des zones urbaines sur des terres labourables crée des déséquilibres économiques et réduit les surfaces épandables.
- Problème d'inondation de la zone de la Boirelais au sud du bourg (arrivée rapide des eaux de ruissellements liée aux surfaces imperméabilisées). Cumulé au problème d'envasement des fossés de marais que l'on ne peut plus curer à cause des contraintes environnementales.
- Contournement du bourg, les terrains sont déjà achetés mais pas de reconfiguration des parcelles agricoles coupées en deux. Problématique de compensation des zones humides à venir.
- Problèmes de dépôts sauvages, notamment depuis le système de badge à la déchetterie.
- Quel devenir de la ZA de la Folaine aménagée en urgence en 2010 alors qu'il n'y a toujours pas d'entreprises ?
- Problèmes de circulations :
  - ✓ Randonneurs et vélos par rapport aux déplacements des troupeaux,
  - ✓ Sécurité par rapport aux vélos sur petites routes,
  - ✓ Traversée de bourg difficile avec du matériel,
  - ✓ Sauf sur chemin d'association foncière parfait pour cohabitation.
- Inquiétudes sur l'organisation de Rave Party.
- Problèmes rencontrés avec les randonneurs et les vélos dans le marais.
- Le territoire agricole est important mais le tourisme prend de la place.
- Trafic important de voitures dans la campagne en semaine.

- Où est le bien-être de l'éleveur ?
- Moins de détérioration depuis que les chemins sont faits dans le marais.
- Dépôt sauvage depuis que la déchetterie demande de badger pour l'entrée.
- Si la Com'Com' recherche de la zone de compensation, pourquoi ne pas lui proposer la zone de la Folaine.



## CORDEMAIS – BOUEE - LE TEMPLE

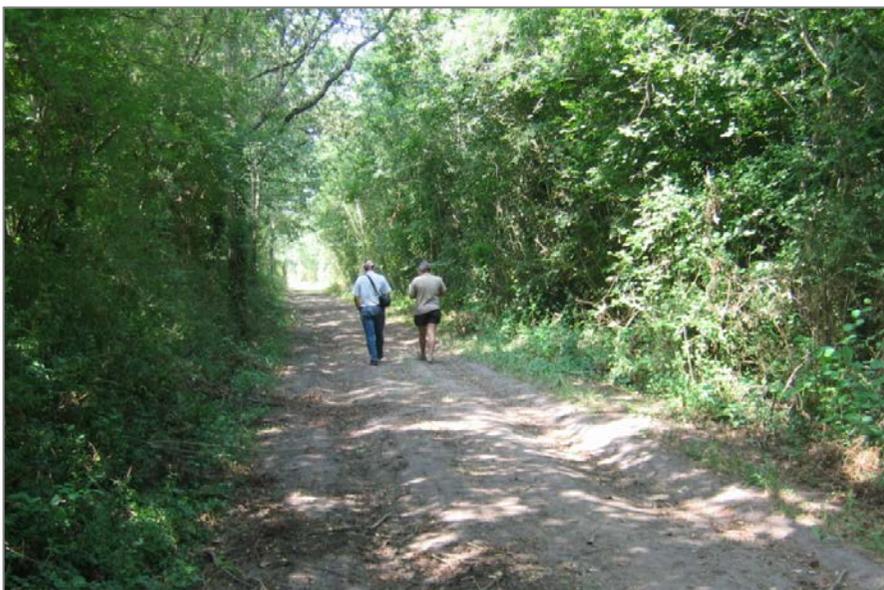
- Gens du voyage.
- Les chevaux prennent de la place. Les propriétaires veulent se garder la possibilité de vendre leur foncier. Quel est le devenir des sites d'exploitation ?
- Difficulté à trouver des terres pour l'installation d'un jeune.
- Projet de constructions d'habitations qui vont réduire notre surface agricole.
- Nécessité de bien informer les habitants (principalement les nouveaux arrivants) sur l'activité agricole.
- Bonne ambiance et respect maintenant acquis avec les conventionnels mais plus de place pour le développement en bio.
- Aucun réseau de producteur bio à Cordemais.
- Forte pression pour l'achat et la rénovation des bâtiments agricoles anciens qui peut empêcher le développement de certaines structures agricoles (concurrence de prix).
- Tenir compte du service environnemental possible par les exploitations bio dans la préservation des espaces naturels.
- Suppression des haies encore trop fréquente.
- Quelques friches.
- Ambiance agricole correcte mais moyenne avec les habitants.
- Globalement une agriculture d'élevage avec un désintérêt de plus en plus grand pour la production laitière. Des terres au potentiel moyen en culture et beaucoup de terres impossibles à cultiver (marais, coulées, bois).

- Les élus ont conscience de l'importance de l'agriculture sur Cordemais. Le plus gros enjeu commun sera de maintenir une activité agricole sur les marais avec une population active qui risque de se détourner si le renouvellement en main d'œuvre n'est pas assuré.
- Ambiguïté de la situation transmission-installation du fait d'intérêts personnels qui divergent de l'intérêt collectif.



## LAVAU SUR LOIRE

- Inquiétude sur le classement N de l'exploitation.
- Pression foncière forte et demande de surfaces importantes pour les exploitations biologiques.
- La réforme de la fiscalité locale (habitation) et l'augmentation de la taxe foncière.
- Incompatibilité des activités agricoles avec certains nouveaux arrivants venus pour les avantages de la campagne sans en supporter les conséquences.



## PRINQUIAU

- Maintien de l'exploitation conditionné à la révision du PLU et la définition des zones humides.
- Antérieurement, de mauvaises relations avec la municipalité mais beaucoup d'espoir avec la nouvelle.

## QUILLY

- Les projets éventuels des repreneurs ne doivent pas être empêchés par le PLUi (logements, accueil à la ferme...).
- Développement des activités de loisirs sur d'anciennes parcelles agricoles (chevaux par exemple).

# Définitions

[pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)



**Chef d'exploitation** : personne à la tête d'une exploitation agricole. Il peut être exploitant individuel ou associé d'une société.

**EARL (Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée)** : une EARL peut être composée d'un seul associé

**Exploitations agricoles professionnelles** : elles occupent au moins une personne à 75% du temps sur l'année

**Exploitations agricoles non professionnelles** : elles occupent une personne moins de 75% du temps sur l'année. Dans ce cas, les exploitants peuvent être considérés doubles actifs, c'est-à-dire avec une activité salariée majoritaire sur l'activité agricole.

**GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)** : un GAEC peut être composée au minimum de 2 personnes (couple, parents/enfants, tierces personnes)

**RGA (Recensement Général Agricole)** : réalisé pour la dernière fois en 2020 par le Ministère de l'Agriculture.

**SARL (Société Agricole à Responsabilité Limitée)**

**SAU (Surface Agricole Utile)** : surface exploitée par les agriculteurs et déclarée à l'administration via les déclarations PAC au mois de mai de chaque année

**SCEA (Société civile d'Exploitation Agricole)** : au moins 2 associés constituent une SCEA.

**UTA (Unité de travail annuel)** : cette unité équivaut au travail d'une personne à temps plein sur une année. La mesure d'un UTA est équivalente à celle d'un UTH (Unité de Travail Humain).

# Cartes

[pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)



## Diagnostic Territoire

CC Estuaire et Sillon

### Sièges d'exploitation agricole

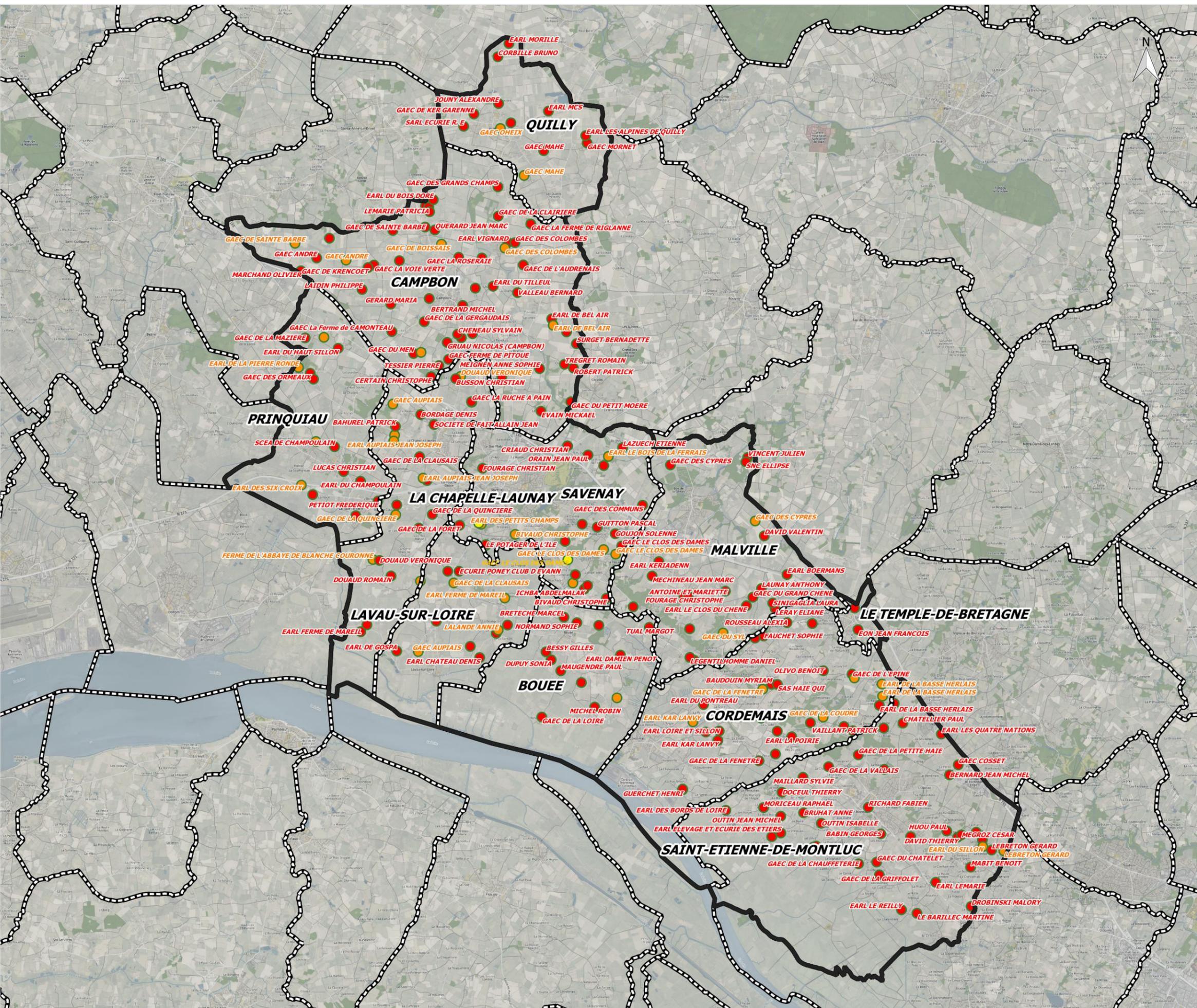
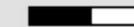
#### 1 - Les sites d'exploitation agricole :

- Principal
- Secondaire
- Bâti isolé (bâtiment de stockage)

#### 2 - Limites administratives :

-  Limite communale
-  Limite EPCI

0 1 2 kms



## Diagnostic Territoire

CC Estuaire et Sillon

### Production agricole

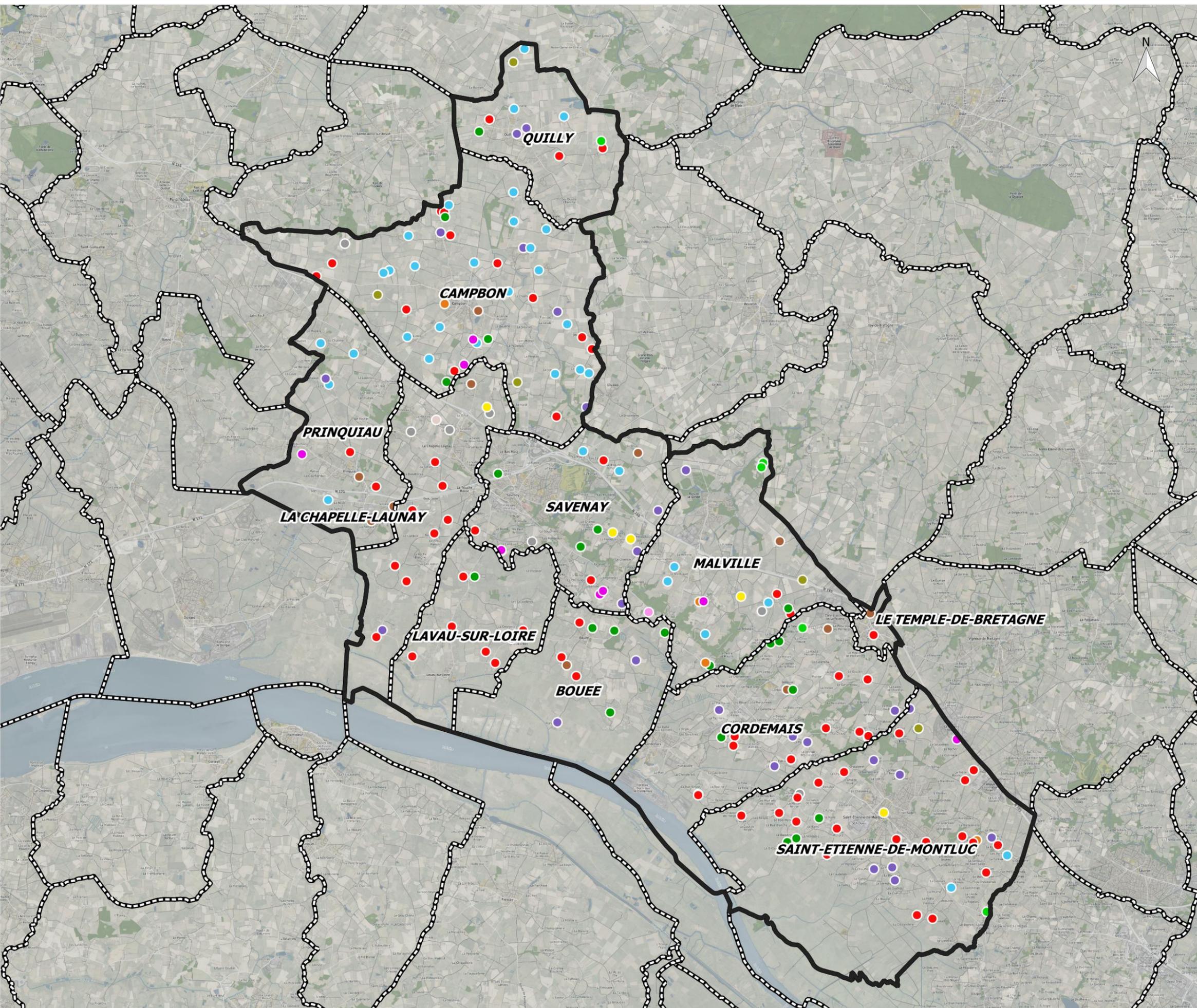
#### 1 - Siège d'exploitation agricole dont la production principale est :

- Bovins lait
- Bovins viande
- Bovins viande-lait
- Autres herbivores
- Orientation herbivores
- Granivores
- Céréales et oléoprotéagineux
- Polyculture
- Cultures générales
- Maraichage
- Fleurs et horticulture diverse
- Exploitations non classées
- Non renseigné

#### 2 - Limites administratives :

-  Limite communale
-  Limite EPCI

0 1 2 kms

## Diagnostic Territoire

CC Estuaire et Sillon

### Production agricole

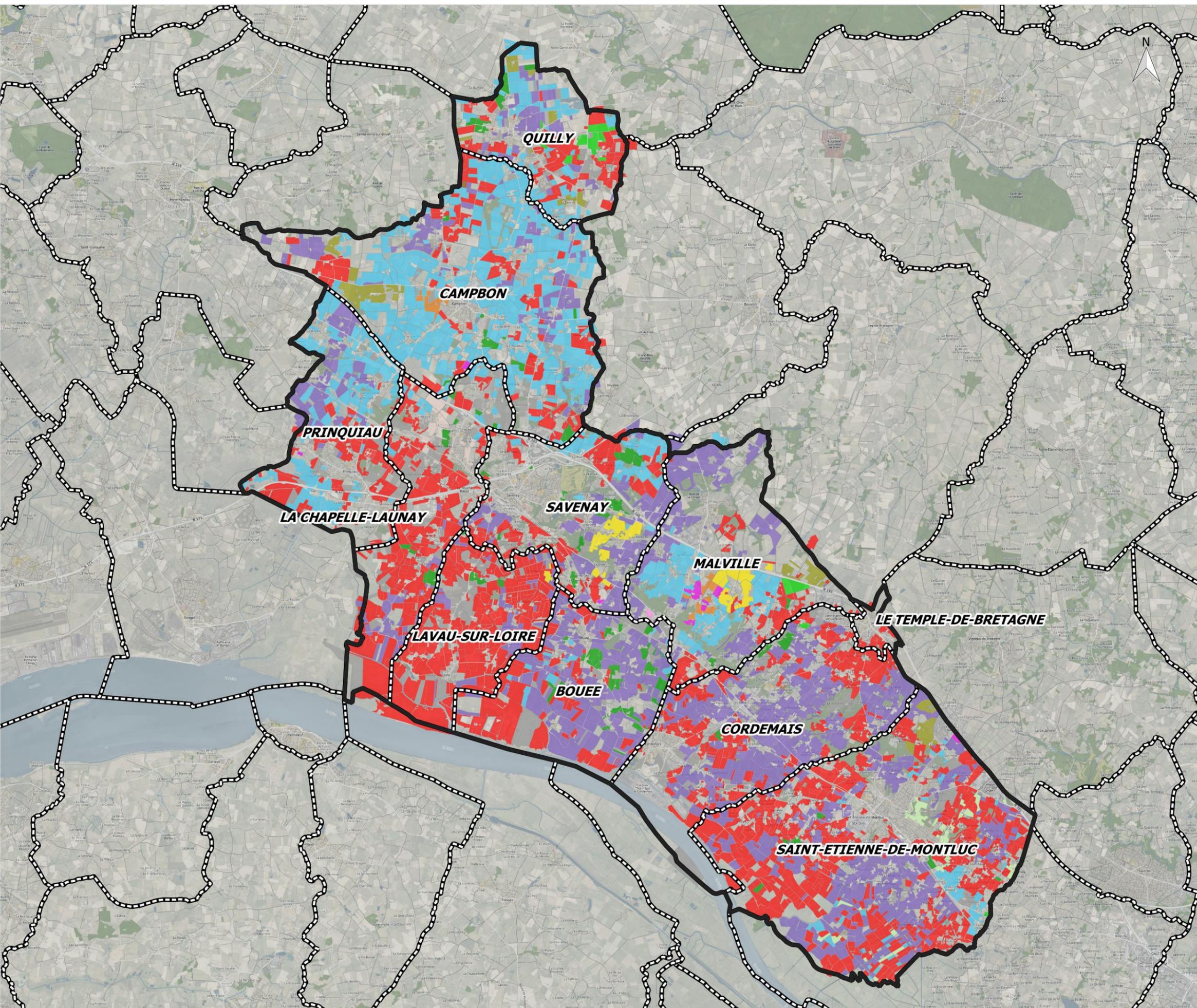
1 - Parcellaire agricole dont la production principale est :

-  Bovins lait
-  Bovins viande
-  Bovins viande-lait
-  Autres herbivores
-  Orientation herbivores
-  Granivores
-  Céréales et oléoprotéagineux
-  Polyélevage
-  Polyculture
-  Cultures générales
-  Maraichage
-  Fleurs et horticulture diverse
-  Exploitations non classées
-  Non renseigné

2 - Limites administratives :

-  Limite communale
-  Limite EPCI

0 1 2 kms

# Diagnostic Territoire

CC Estuaire et Sillon

## Parcellaire agricole

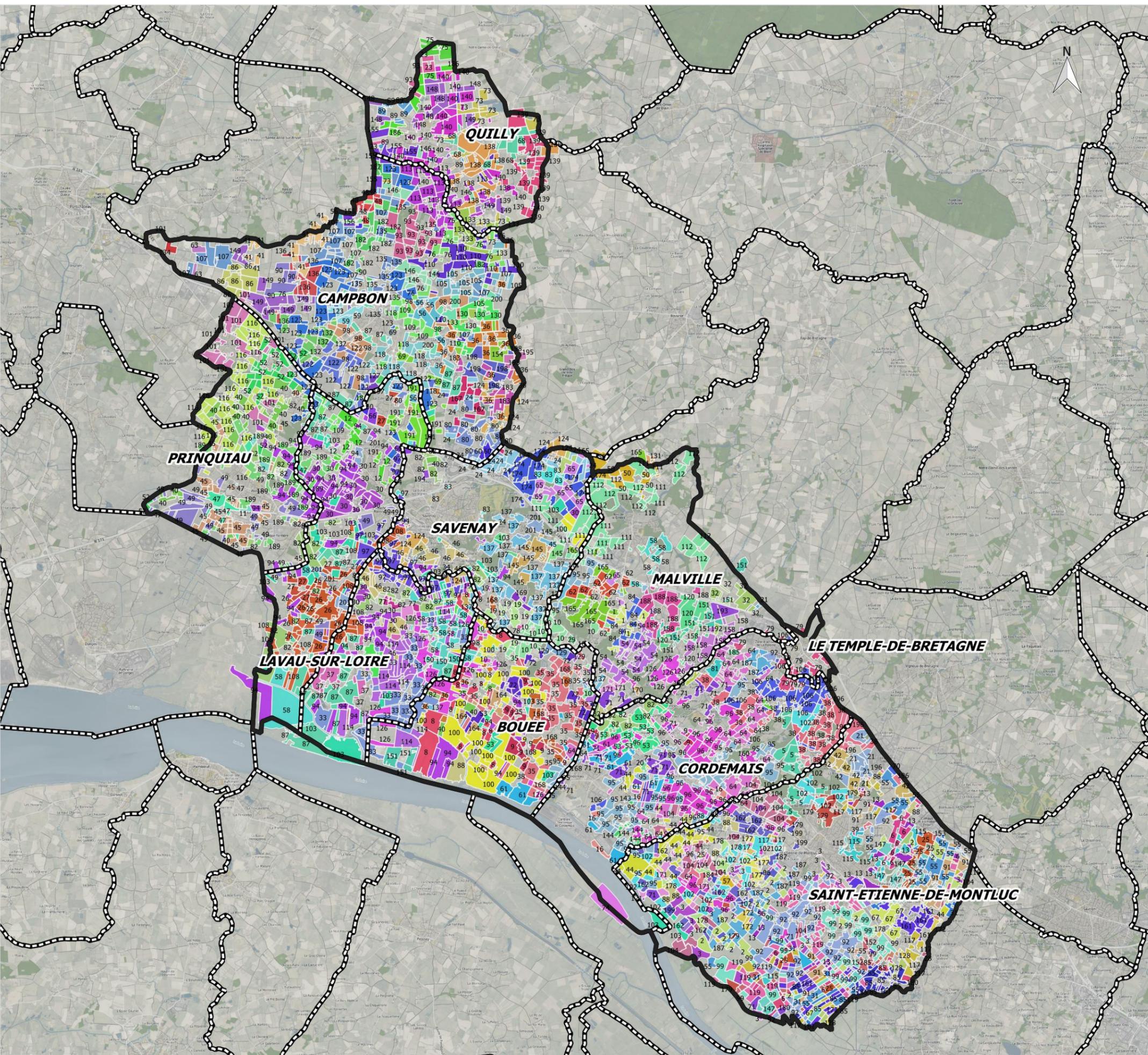
### 1 - Parcellaire agricole :

1	35	69	103	137	171
2	36	70	104	138	172
3	37	71	105	139	173
4	38	72	106	140	174
5	39	73	107	141	175
6	40	74	108	142	176
7	41	75	109	143	177
8	42	76	110	144	178
9	43	77	111	145	179
10	44	78	112	146	180
11	45	79	113	147	181
12	46	80	114	148	182
13	47	81	115	149	183
14	48	82	116	150	184
15	49	83	117	151	185
16	50	84	118	152	186
17	51	85	119	153	187
18	52	86	120	154	188
19	53	87	121	155	189
20	54	88	122	156	190
21	55	89	123	157	191
22	56	90	124	158	192
23	57	91	125	159	193
24	58	92	126	160	194
25	59	93	127	161	195
26	60	94	128	162	196
27	61	95	129	163	197
28	62	96	130	164	198
29	63	97	131	165	199
30	64	98	132	166	200
31	65	99	133	167	201
32	66	100	134	168	
33	67	101	135	169	
34	68	102	136	170	

### 2 - Limites administratives :

-  Limite communale
-  Limite EPCI

0 1 2 kms

## Diagnostic Territoire

CC Estuaire et Sillon

### Origine du parcellaire agricole

1 - Le parcellaire agricole dont le siège d'exploitation est sur :

- BOUEE
- CAMPBON
- LA CHAPELLE LAUNAY
- LAVAU SUR LOIRE
- MALVILLE
- PRINQUIAU
- SAVENAY
- QUILLY
- CORDEMAIS
- LE TEMPLE DE BRETAGNE
- SAINT ETIENNE DE MONTLUC
- HORS DES COMMUNES DE LA CC ESTUAIRE ET SILLON

2 - Limites administratives :

-  Limite communale
-  Limite EPCI

0 1 2 kms




### Repérage des cédants agricoles

#### 1 - Sièges d'exploitation agricole concernés par :

- Départ dans les 5 ans de la structure individuelle
- Départ dans les 5 ans d'au moins un associé de la structure en société
- Départ dans les 10 ans de la structure individuelle
- Départ dans les 10 ans d'au moins un associé de la structure en société
- J Présence d'un jeune de moins de 30 ans dans la structure individuelle
- J Présence d'un jeune de moins de 30 ans dans la structure en société

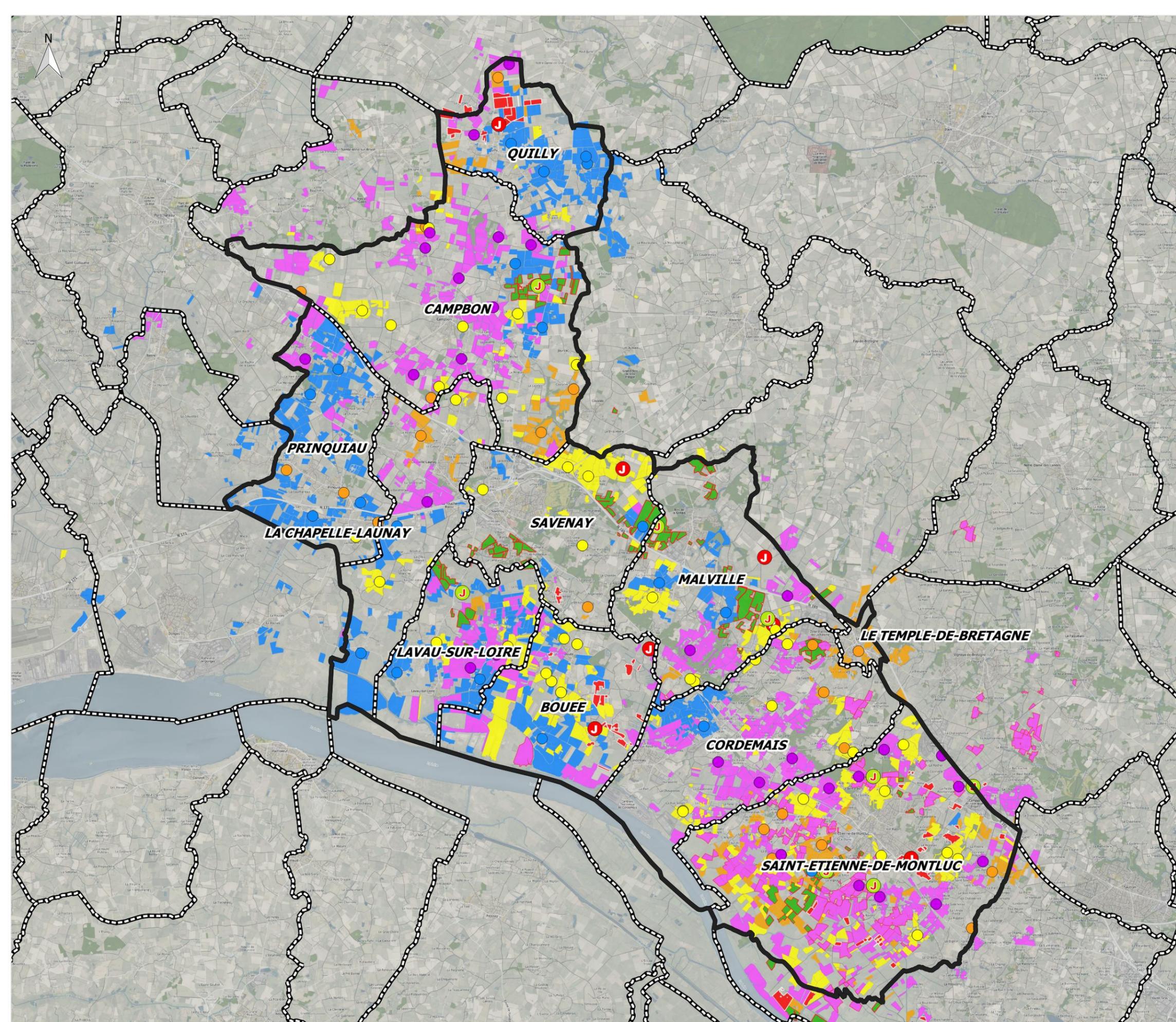
#### 2 - Surfaces agricoles concernées par :

- Départ dans les 5 ans de la structure individuelle
- Départ dans les 5 ans d'au moins un associé de la structure en société
- Départ dans les 10 ans de la structure individuelle
- Départ dans les 10 ans d'au moins un associé de la structure en société
- Présence d'un jeune de moins de 30 ans dans la structure individuelle
- Présence d'un jeune de moins de 30 ans dans la structure en société

#### 3 - Limites administratives :

- Limite communale
- Limite EPCI

0 1 2 kms



## Diagnostic Territoire

CC Estuaire et Sillon

### Exploitation agricole en Agriculture BIO

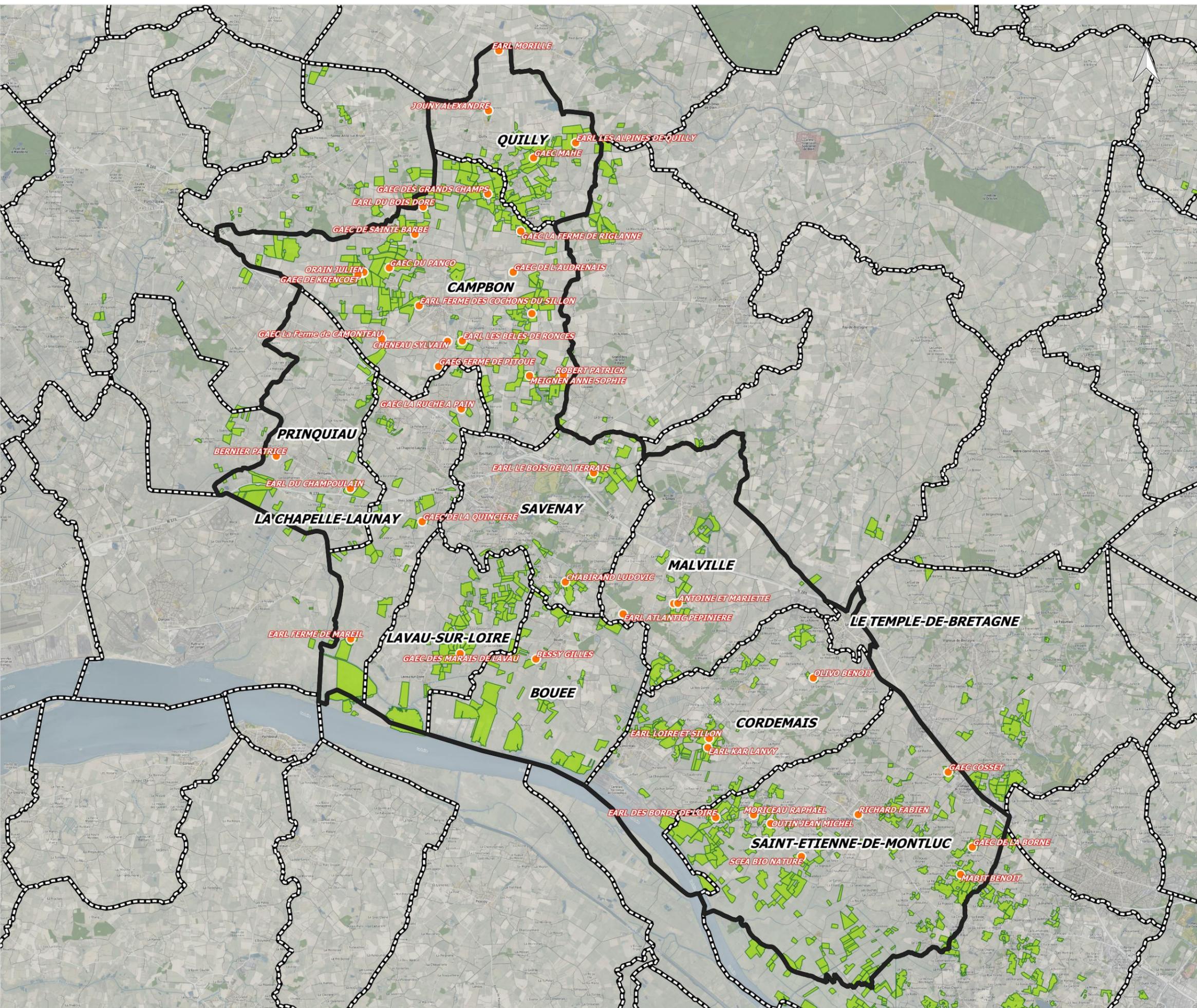
#### 1 - Sièges et parcellaire agricole :

- Exploitation en Agriculture Biologique
- Surfaces agricoles en Agriculture Biologique

#### 2 - Limites administratives :

- Limite communale
- Limite EPCI

0 1 2 kms



## Diagnostic Territoire

CC Estuaire et Sillon

### Type de surface agricole (2020)

#### 1 - Type de surface agricole :

-  Prairies permanentes
-  Prairies temporaires
-  Cultures pérennes et divers
-  Terres labourables

#### 2 - Limites administratives :

-  Limite communale
-  Limite EPCI

0 1 2 kms



## Diagnostic Territoire

CC Estuaire et Sillon

### Typologie des cultures (2020)

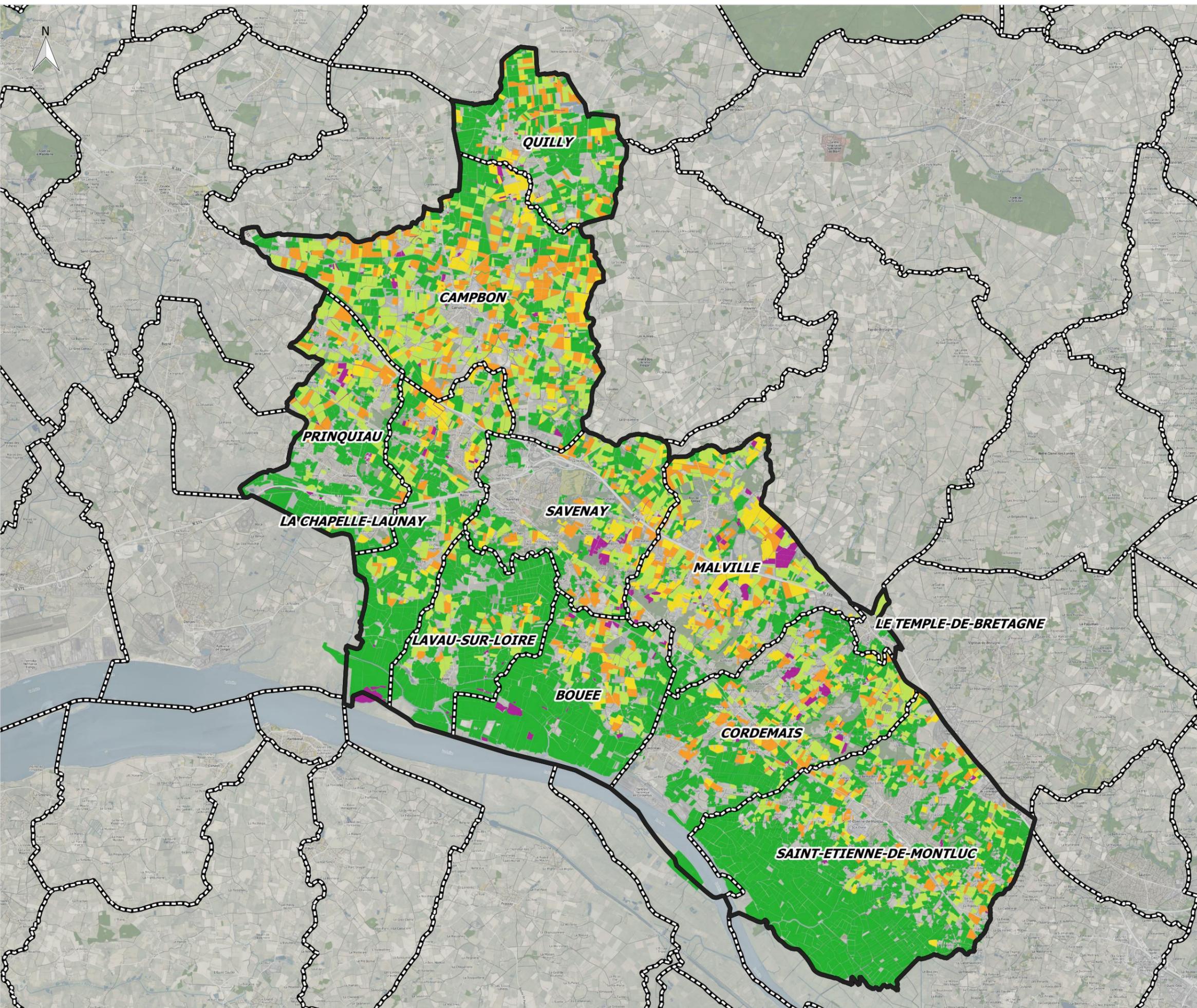
#### 1 - Typologie des cultures RPG :

-  Prairies permanentes
-  Prairies temporaires
-  Céréales et maïs
-  Fourrages et maïs ensilage
-  Vergers
-  Vignes
-  Autres

#### 2 - Limites administratives :

-  Limite communale
-  Limite EPCI

0 1 2 kms



## Diagnostic Territoire

CC Estuaire et Sillon

### Typologie des cultures (2017)

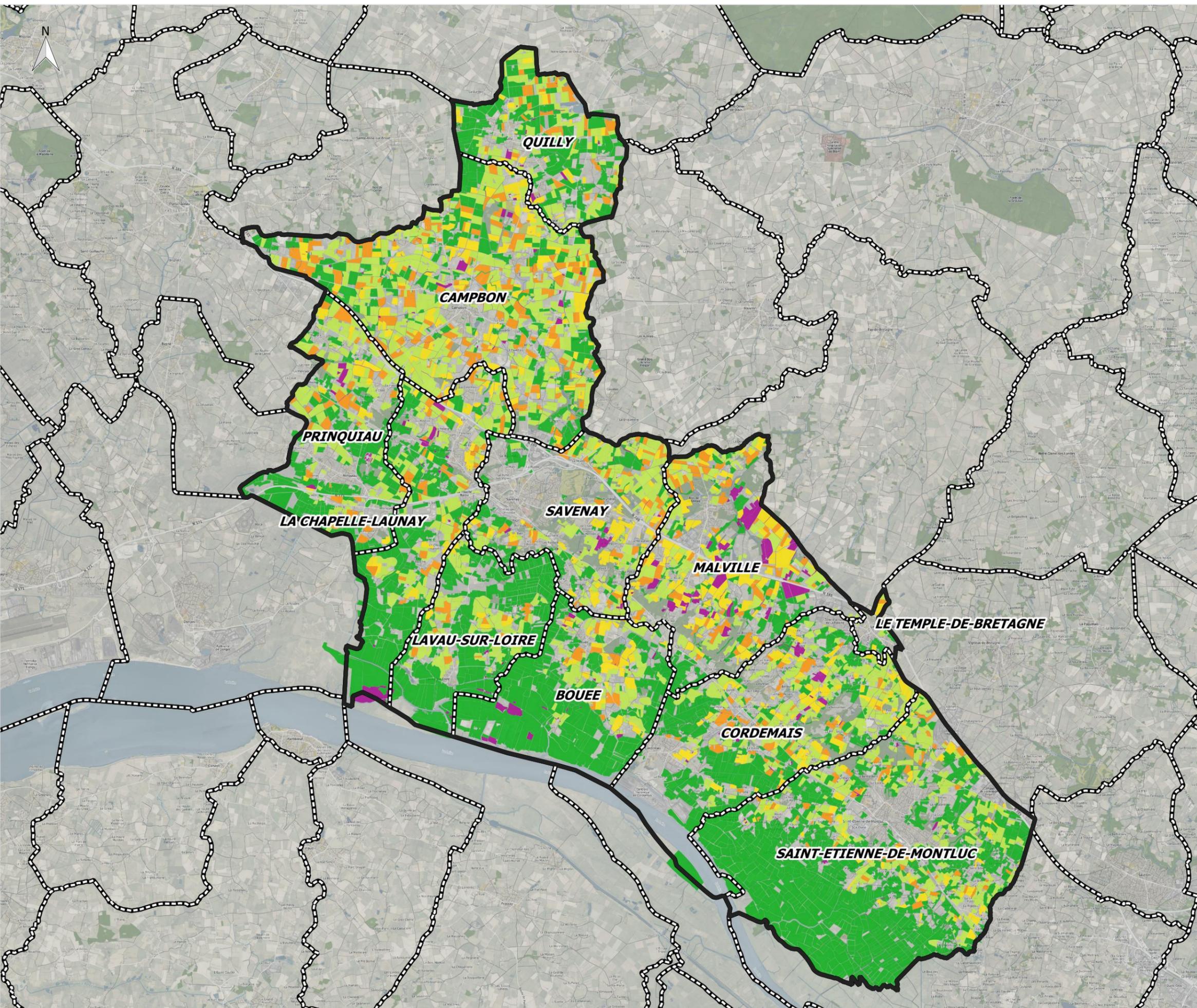
#### 1 - Typologie des cultures RPG :

-  Prairies permanentes
-  Prairies temporaires
-  Céréales et maïs
-  Fourrages et maïs ensilage
-  Vergers
-  Vignes
-  Autres

#### 2 - Limites administratives :

-  Limite communale
-  Limite EPCI

0 1 2 kms



## Diagnostic Territoire

CC Estuaire et Sillon

### Typologie des cultures (2012)

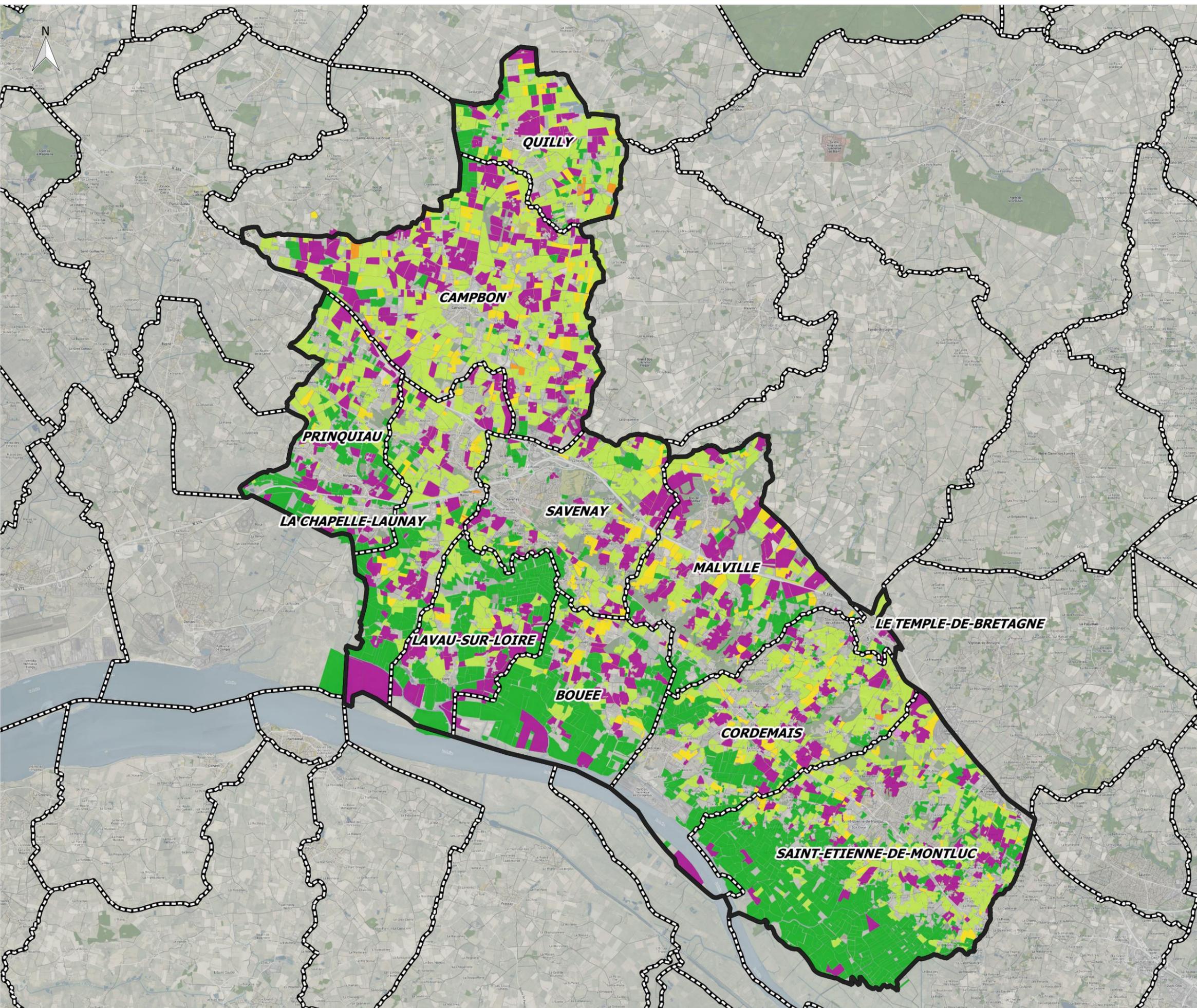
#### 1 - Typologie des cultures RPG :

-  Prairies permanentes
-  Prairies temporaires
-  Céréales et maïs
-  Fourrages et maïs ensilage
-  Vergers
-  Vignes
-  Autres

#### 2 - Limites administratives :

-  Limite communale
-  Limite EPCI

0 1 2 kms



**Evolution des surfaces  
agricoles 2007-2014**

**1 - Surfaces agricoles en 2007 et 2014 :**

-  Surfaces agricoles RPG 2007
-  Surfaces agricoles RPG 2007 et 2014
-  Surfaces agricoles RPG 2014

**2 - Limites administratives :**

-  Limite communale
-  Limite EPCI

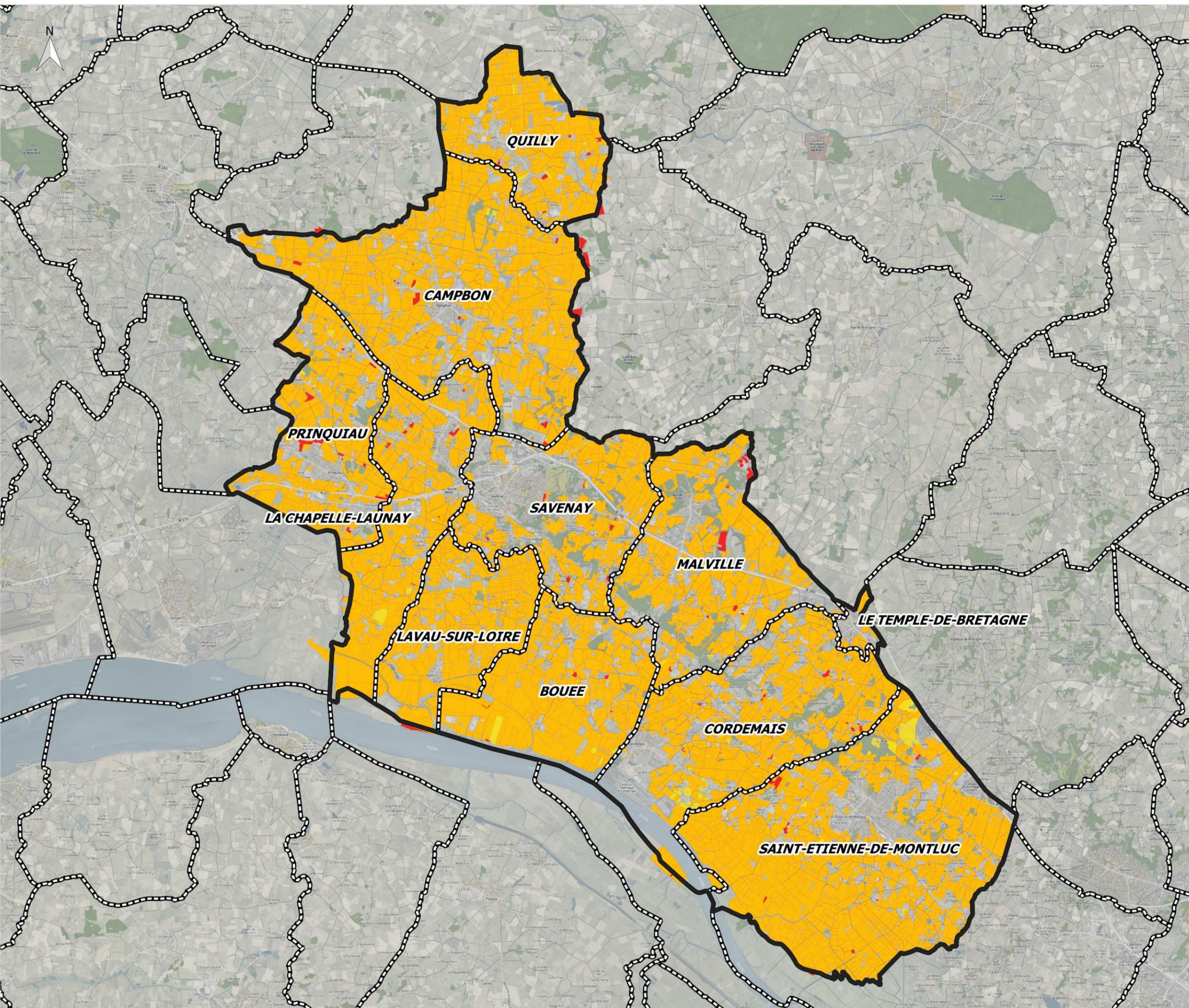


**1 - Surfaces agricoles en 2019 et 2021 :**

-  Surfaces agricoles RPG 2019
-  Surfaces agricoles RPG 2019 et 2021
-  Surfaces agricoles RPG 2021

**2 - Limites administratives :**

-  Limite communale
-  Limite EPCI



## Diagnostic Territoire

CC Estuaire et Sillon

### Surfaces agricoles exploitées et délaissées

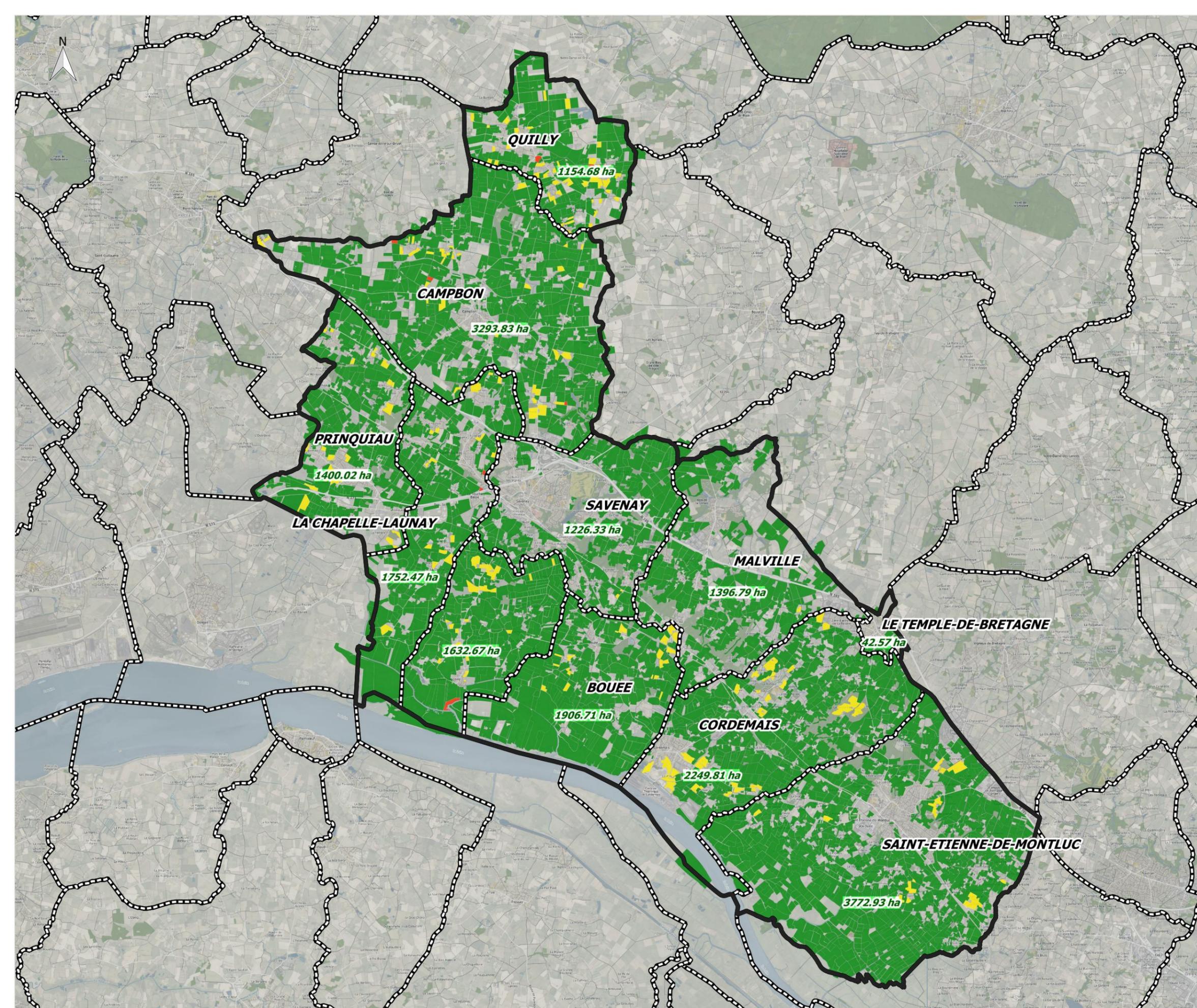
#### 1 - Surfaces agricoles exploitées et délaissées :

-  Surfaces agricoles exploitées
-  Autres surfaces agricoles - Agriculture de loisirs
-  Fiches et délaissées

#### 2 - Limites administratives :

-  Limite communale
-  Limite EPCI

0 1 2 kms

## Diagnostic Territoire

CC Estuaire et Sillon

### Les chefs d'exploitation agricole par classe d'âge

#### 1 - Répartition des chefs d'exploitation agricole par classe d'âge :

-  moins de 40 ans
-  40 ans à 54 ans
-  55 ans et plus
-  non renseigné

Nombre de chefs d'exploitation agricole



#### 2 - Limites administratives :

-  Limite communale
-  Limite EPCI

0 1 2 kms





Etude réalisée par  
**Celine BLANDIN & Axel GAYRAUD**  
Rue Pierre-Adolphe Bobierre  
La Géraudière  
44939 Nantes cedex 9  
Tél. : 02 53 46 61 80

**Siège social**  
9 rue André-Brouard  
CS 70510  
49105 ANGERS Cedex 02  
FRANCE  
Tél. +33 (0)2 41 18 60 00  
[accueil@pl.chambagri.fr](mailto:accueil@pl.chambagri.fr)  
[www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)  
[www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr](http://www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr)  
[www.la-terre-mon-avenir.fr](http://www.la-terre-mon-avenir.fr)



Financée par : La Communauté de Communes Estuaire et Sillon  
2 Boulevard de la Loire 44 260 SAVENAY